

/ LES GISEMENTS HUITRIERS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL /

par LOUIS LAMBERT, Dr. Ph.
Inspecteur Principal du Contrôle Sanitaire

La baie du Mont Saint-Michel, un des parages les plus curieux des mers françaises, est située aux confins de la Normandie et de la Bretagne. Du roc de Granville à la pointe du Groin, un peu au Nord de Cancale, son ouverture est de 22 kilomètres. Elle s'enfoncé profondément dans les terres : des îles Chausey qui la limitent au Nord-Ouest à l'embouchure du Couësnon, sa profondeur atteint 35 kilomètres.

Cette baie est un témoin de la formidable puissance de la mer et de l'affaissement des rivages de Bretagne. Aux temps préhistoriques, la pointe du Cotentin se soudait au Cap Fréhel et les îles ou écueils des Ecrehou, des Minquiers, de Jersey, de Chausey jalonnaient la côte. Une grande forêt, dite de Scissy, de Quokelunde ou de Chausey, s'étendait entre Granville, Dol et Cancale, et les chasseurs de l'âge de pierre y poursuivaient les fauves des espèces disparues, les abattaient et les traînaient près du Mont Dol, leur rendez-vous de chasse; les ossements assemblés y formèrent un gisement d'une grande richesse archéologique (Charles ROBERT, « Dol » (1)).

A quelle époque la mer recouvrit-elle toute cette contrée ? Suivant quelques archéologues, un raz de marée engloutit toute la forêt en 709; d'autres prétendent que l'envahissement fut lent et progressif, causé par le travail d'érosion de la mer sur les anciens rivages et par un affaissement du sol.

Il est possible de concilier les deux thèses : l'envahissement lent fut complété par un cataclysme qui porta après l'occupation romaine les limites de la mer très à l'Est du Mont Dol, transformant ce dernier, ainsi que le Mont Saint-Michel et Tombelaine, en îlots isolés.

A l'époque romaine, en effet, Rennes était reliée à Valognes par une voie directe qui franchissait les grèves du Mont Saint-Michel. Une carte de 1780 en donne le tracé (P. JOUSSET : *La France*).

Dès le Moyen-Age, les riverains tentèrent de reprendre à la mer, toujours menaçante, une partie des territoires perdus. Endigué, drainé, asséché, le marais de Dol fut reconquis et forme aujourd'hui un terroir extrêmement fertile de 15.000 hectares au

(1) M. SIRODOT, Doyen de la Faculté des Sciences à Rennes, découvrit en 1872, dans l'anse Sud-Est du Mont Dol, sur 1.300 mètres carrés, avec des armes de silex, d'innombrables ossements. Il identifia plus de 500 molaires ou dents d'éléphants ou de mammoths et les os de 10 rhinocéros, 3 grands cerfs, 10 rennes, 1 ours, 1 lion, mêlés à ceux de chevaux, bœufs, loups, etc.

milieu duquel le Mont Dol n'est plus qu'un tertre de granit. Une digue fut construite sur un banc coquillier formé par les apports de la mer entre Saint-Benoît-des-Ondes et Saint-Broladre. Cette digue atteint 36 kilomètres de longueur. Plusieurs fois emportée par la mer, elle semble aujourd'hui avoir raison des flots.

La Société des Polders de l'Ouest continua cette œuvre de nos jours et reconquit 4 ou 5 kilomètres de grèves transformées aussitôt en terres fertiles et en prés salés. Cette action, qui mettait en péril l'insularité du Mont Saint-Michel, semble arrêtée et la Société des Amis de ce Mont viennent d'obtenir la démolition de la digue qui réunit l'îlot à la terre.

La forêt, sous-marine faisait encore, il y a un demi-siècle, l'objet d'une exploitation régulière. On trouve encore assez souvent dans le marais des chênes fossilisés à l'aspect de bois carbonisé. Très mou lorsqu'on l'exhume, ce bois, nommé le « coëtron », acquiert à l'air la dureté de l'ébène dont on peut lui donner le poli.

Le sol de la baie est formé dans son ensemble de vase sableuse, plus vaseuse du côté de Cancale, plus sableuse vers Granville.

Les coquilles d'huîtres, pulvérisées par les flots, forment un fond spécial, la *tangue*, qui est exploitée comme amendement pour les terres : desséchée, elle donne une poudre calcaire très fine et très légère.

De grandes grèves de sable s'étendent autour du Mont Saint-Michel; elles sont balayées avec violence par la mer, car si la profondeur de la baie est faible, atteignant rarement 20 mètres, les marées y sont très fortes; la différence de niveau s'élève à 15 mètres à Granville; c'est le point des côtes de France où les marées arrivent à leur plus grande hauteur.

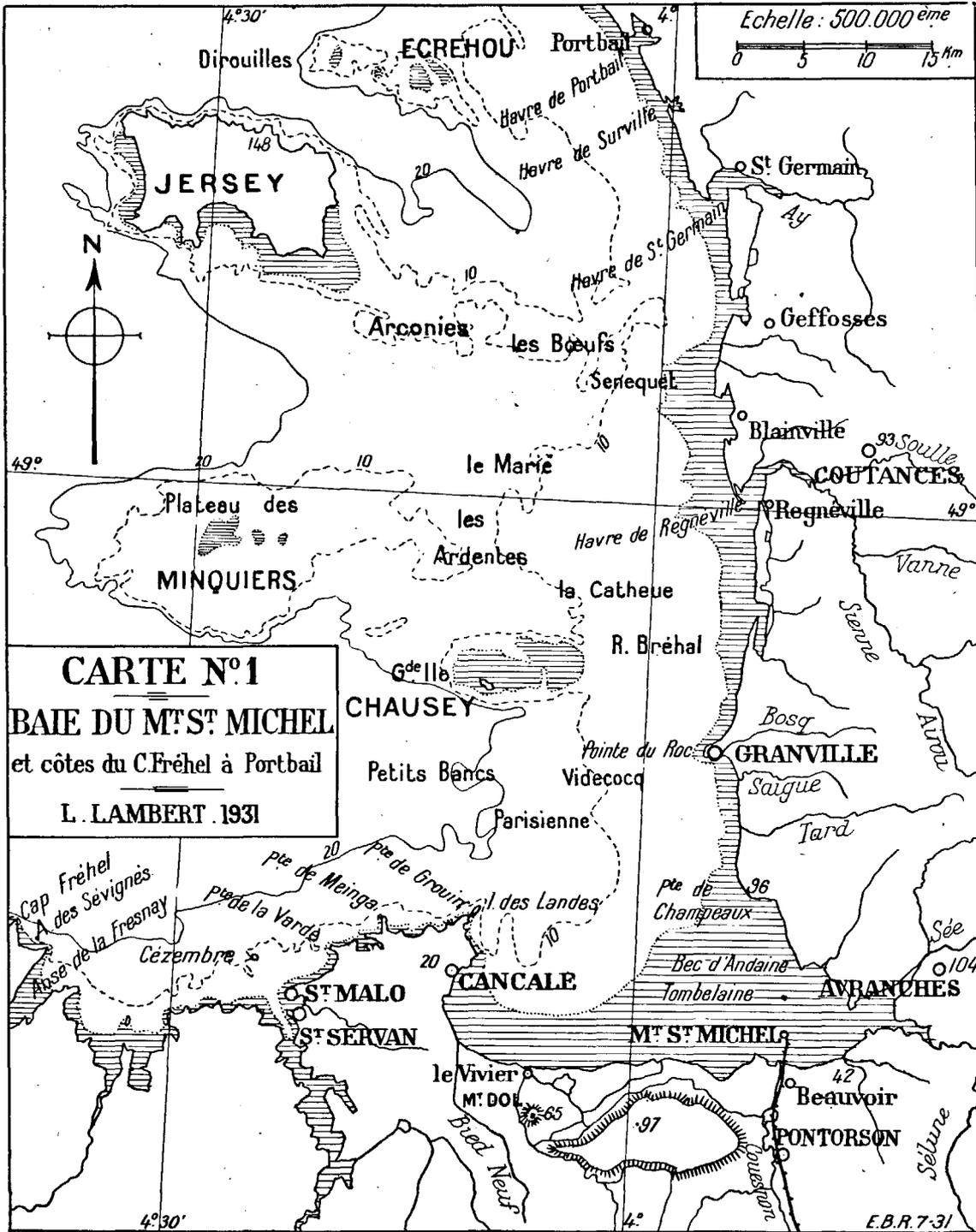
Dans cette baie, sur des fonds de 8 à 15 mètres, vivent les huîtres dites de Cancale :

« L'huître de Cancale est une variété un peu spéciale de l'*Ostrea edulis*. Elle atteint en vieillissant de grandes dimensions et augmente le nombre de lames calcaires qui constituent ses valves au point de les rendre très épaisses et très lourdes. Par suite, la charnière est en quelque sorte débordée par un talon très proéminent à chaque valve, et elle se trouve comme enfoncée dans une profonde rainure. Elle a alors la forme qui est connue sous le nom de « pied-de-cheval », longtemps prise pour une espèce particulière, mais qui n'est pas autre chose que l'état de complet développement et de sénescence de l'*Ostrea edulis*.

« Ce sont là des « défauts » importants au point de vue commercial, car ces huîtres étant très lourdes, les prix des transports sont fortement aggravés puisqu'un cent d'huîtres adultes de Cancale pèse plus du double d'un cent d'huîtres de Marennes de même taille. En outre, elles sont difficiles à ouvrir et enfin la profondeur de leur charnière laisse la vase s'y accumuler, ce qui souille les huîtres quand on les ouvre. En revanche, la « qualité » de ces huîtres est parfaite au point de vue gastronomique, aussi ont-elles toujours une valeur supérieure à leurs congénères de beaucoup d'autres localités de l'Océan. » (L. JOUBIN).

Les huîtres de Cancale forment un immense gisement qui s'étend bien au-delà de la baie; M. le Professeur JOUBIN, qui décrit ce gisement en 1910, a rassemblé dans une étude intitulée « La baie de Cancale » (1), les parties de la côte qui s'étendent de

(1) L. JOUBIN. — Etudes sur les gisements de Mollusques comestibles des côtes de France : La baie de Cancale. *Bulletin de l'Institut Océanographique*, N° 174, 30 juin 1910.



la pointe du Groin, à l'Ouest, jusqu'à l'entrée du havre de Saint-Germain, au Nord-Est, en y comprenant les îles Chausey avec les îlots qui en dépendent. Cette étendue de côtes est comprise entre 4° 12' 5" longitude W. et 3° 50' 7" longitude W. et entre 48° 35' latitude N et 49° 14' latitude N. La côte forme les deux côtés d'un triangle-rectangle dont le sommet est occupé par l'embouchure commune des rivières la Sée et la Sélune et dont les îles Chausey occupent à peu près le milieu de l'hypothénuse.

Le gisement ainsi délimité est subdivisé en de nombreux bancs qui dépendent administrativement du quartier maritime de Cancale et de celui de Granville, aujourd'hui préposat.

Les huîtres sont très inégalement réparties sur les différents bancs, dont nous étudierons plus loin la délimitation et les différentes caractéristiques.

Ce gisement fut de tous temps, pour la population côtière, une source de revenus non négligeable.

Jadis d'une richesse inouïe, il fut exploité sans mesure et s'est appauvri lentement, mais régulièrement, ainsi que nous le verrons dans cette étude, et son histoire est caractérisée par des alternatives de disette et de surproduction.

I

Historique des gisements huîtriers de Cancale

Les huîtres de Cancale, draguées en quantité considérable par les pêcheurs bretons et normands, étaient très réputées.

Les Bretons possédaient quelques parcs qui servaient de dépôt et approvisionnaient d'huîtres toute la région; les Normands amenaient le produit de leur pêche à Saint-Vaast-la-Hougue, où de nombreux parcs étaient aménagés dans l'anse de Reville et entre Saint-Vaast et l'île Tatihou (la Tocquaise et la Couleige).

Les huîtres y séjournaient un mois au minimum, souvent plusieurs mois, y dégorgeaient et « recevaient leur éducation, y apprenant le moyen de se garantir des effets de la marée baissante, qui les laisse à sec, en n'ouvrant pas inconsidérément leurs coquilles » (DICQUEMARE).

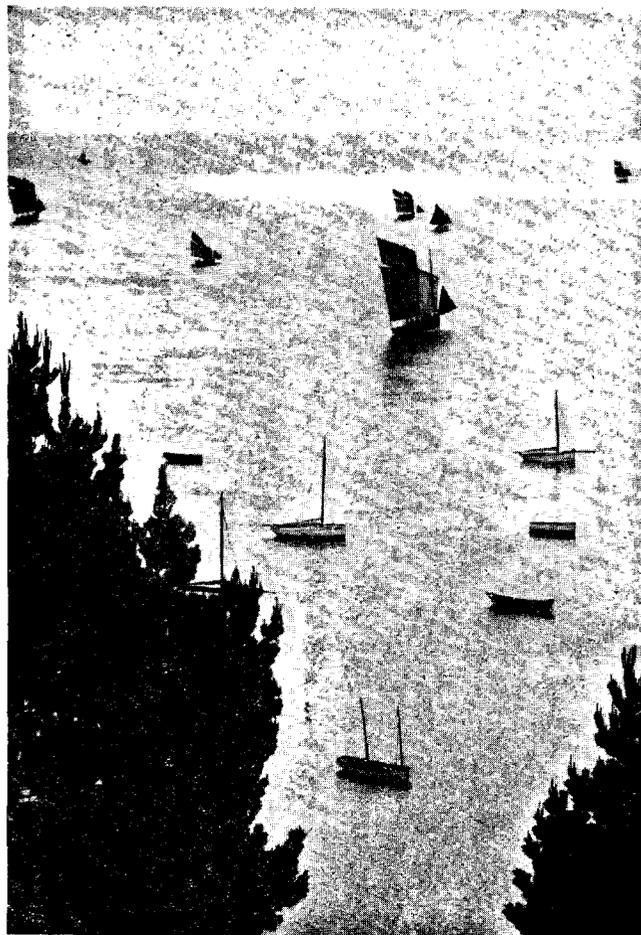
Après leur stage à Saint-Vaast, elles étaient dirigées sur Courseulles, Etretat, Fécamp et Dieppe. D'autres étaient embarquées sur des chalands qui en contenaient jusqu'à 600.000 et amenées par la Seine à Paris. Débarquées au port Saint-Nicolas, elles étaient vendues sous le nom « d'huîtres de bateau » et le cri qui les annonçait : « A la barque ! A la barque ! » demeura longtemps un des cris populaires de Paris.

Les parcs de Dieppe et d'Etretat fournissaient des huîtres très renommées. Amenées par mer, les « Cancales » y séjournaient quelques mois. Lorsqu'elles y avaient acquis « une qualité supérieure par le mélange des eaux douces avec les eaux salées de la mer, des mareyeurs les transportaient à Paris sur des chevaux et dans des voitures. On conservait parfois ces huîtres fraîches pendant cinq semaines » (COCHET : *Etretat*).

A Courseulles, l'huître de Cancale était améliorée et verdie. Deux cents parcs ou bassins en terre glaise, aux parois en pentes douces recouvertes de petits cailloux, étaient aménagés, de part et d'autre de la rivière, la Seulles. Les huîtres étaient déposées

sur les parois et y dégorgeaient, puis, dans beaucoup de bassins, verdissaient ou, dans le langage local, « prenaient la gobbe ». « L'huître verte grossit peu, mais sa qualité l'emporte beaucoup sur celle de l'huître ordinaire par la finesse de sa saveur » (Noël DE LA MORINIÈRE, Rouen, 1795).

C'est à Courseulles que Benjamin GAILLON étudia en 1820 le mécanisme du verdissement et attribua la cause de la coloration des huîtres à la présence d'animalcules microscopiques du genre *navicule*.



Cliché Mousty, Cancale.

FIG. 1. — La rade de Cancale.

L'éducation des huîtres se faisait aussi à Courseulles, au moyen de râtaux : on les tirait de l'eau à plusieurs reprises avant l'expédition et on les laissait à sec trois ou quatre heures d'abord, une nuit entière ensuite, pour les habituer à rester fermées.

Emballées par vingt-cinq douzaines dans des paniers dits « bourriches » à Courseulles, « cloyères » à Saint-Vaast et à Dieppe, et chargées sur des voitures, elles étaient dirigées sur Paris.

Les voitures faisaient le trajet de Courseulles à Paris en sept journées, les « accélérées » en trois seulement. Des parcs de relais de Dieppe, elles mettaient quarante heures.

Achetées à Granville ou Cancale à raison de trois ou quatre francs le mille, les huitres en valaient huit à neuf à Courseulles, vingt à vingt-cinq à Paris.

Des expéditions étaient faites jusque dans l'Est de la France, en Belgique et en Suisse. Le nombre des huitres parquées chaque année à Courseulles était évalué à *soixante millions*. Les gisements de l'embouchure de la Seine et de la côte du Calvados fournissaient un certain nombre de ces huitres, mais elles provenaient en grande partie des bancs de la baie de Cancale.

Aux pêcheurs bretons et normands se joignaient des pêcheurs anglais. Les bancs étaient râclés sans mesure et sans aucune méthode. L'Ordonnance de 1681 régleme la pêche des moules, mais ne s'occupe pas des huitres; dans son « Commentaire sur l'Ordonnance du mois d'août 1681 concernant la Marine », le juriconsulte VALIN, Procureur du Roi à l'Amirauté de La Rochelle, nous en donne la raison : « ... les bancs naturels étaient inépuisables... ».

Dans la « Déclaration du Roi » de 1726, il est apporté à la pêche du poisson de nouvelles restrictions, mais celle des huitres n'est pas réglée : elle continuera à être faite « avec la *dreige* armée de fer, de la même manière et ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent ».

La situation va bientôt changer, les quantités d'huitres enlevées sont de plus en plus fortes. Aucune précaution n'est prise.

En 1744, les bancs sont tellement dégarnis que leur disparition paraît certaine. La guerre navale, qui se prolonge jusqu'en 1748, leur permet de se reconstituer.

En 1765, nouvelle alarme. Les magistrats de l'Amirauté de Saint-Malo se livrent à une enquête sur les causes de ce dépérissement.

Lors de cette enquête, effectuée les 3 mars et 4 avril 1765, les matelots de Cancale se plaignent de ce que les étrangers de Saint-Vaast-la-Hougue, etc., font la pêche où il leur plaît, qu'ils ne respectent pas les règlements.

« L'usage n'est pas, dit le rapport de la Commission d'enquête, de reporter les huitres trop petites aux lieux de pêche. Les marchands et les pêcheurs multiplient les étalages; la pêche et la vente sont mal organisées; le délestage se pratique dans de mauvaises conditions. »

Le Règlement de l'Amirauté du 16 août 1766, homologué par un arrêt du Parlement du 21 août suivant (1), édicte les prescriptions suivantes :

- 1° La vente est interdite pendant les mois de mai à août.
- 2° Les pêcheurs ne vendront pas directement, mais par l'intermédiaire des prud'hommes.
- 3° Organisation du marché.
- 4° On désignera chaque année les huitrières où la pêche sera permise.

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine : Fonds du Parlement.

5° Les huîtres de rebut seront rapportées après le triage au lieu de pêche.

6° Il est défendu de vendre les huîtres de rebut.

Les articles suivants règlent le lestage et le délestage des bateaux (il est défendu de jeter le lest dans le port) et la délivrance des congés aux maîtres de barques.

Pendant quelques années, les bancs prospérèrent à nouveau, mais la surveillance était à peu près nulle, l'Amirauté ayant négligé de créer un service spécial.

Les prud'hommes de Cancale n'avaient aucune action sur les pêcheurs étrangers et bientôt les Anglais vinrent de plus en plus nombreux pêcher dans la baie.

Un « état du nombre de navires, tant français qu'anglais, qui ont chargé des huîtres dans la baie de Cancale depuis 1766 jusqu'en 1786 » nous fixe sur les quantités d'huîtres que fournissaient les bancs à cette époque. Il faut observer que les huîtres pêchées par les Cancalais ne figurent pas sur ce tableau :

ANNÉES	BATEAUX DES COTES DE NORMANDIE	NAVIRES ANGLAIS	ÉVALUATION DE LA QUANTITÉ TOTALE DES CARGAISONS (1)	OBSERVATIONS
1767	197	—	49.250 milliers	
1768	179	—	44.750 —	
1769	100	1	25.350 —	
1770	112	2	28.700 —	
1771	133	4	34.650 —	
1772	169	55	61.500 —	Epoque à laquelle les Anglais ont fait le plus d'exporta- tion (2).
1773	158	56	59.100 —	
1774	209	71	77.100 —	
1775	234	104	94.900 —	On commence à s'apercevoir que les bancs sont dimi- nués.
1776	137	44	49.650 —	
1777	71	9	20.900 —	Epoque de guerre pendant laquelle la pêche était peu con- sidérable.
1778	22	4	6.900 —	
1779	54	0	13.500 —	
1780	47	0	11.750 —	La paix. Les huîtres com- mencent à man- quer.
1781	104	1	26.350 —	
1782	111	12	31.950 —	
1783	191	18	54.050 —	
1784	149	4	38.650 —	
1785	61	4	16.650 —	

(1) Français : 250 milliers. — Anglais : 350 milliers.

(2) Les huîtres enlevées devant Cancale étaient transportées dans la baie placée entre l'île de Wight et la rivière de Southampton. Cette très importante tentative de repeuplement ne réussit pas, car le douçain fit périr toutes ces huîtres.

En 1776, un Règlement de l'Amirauté de Saint-Malo avait fixé l'époque de la pêche au 18 octobre.

En 1786, le Gouvernement, ému par les plaintes des pêcheurs, nomma une Commission chargée d'étudier les causes du dépérissement des bancs et les moyens d'y remédier.

Cette Commission fut composée de l'Inspecteur Général des Pêches, M. CHARDON, et d'un naturaliste très réputé à cette époque, l'abbé DICQUEMARE, dont il est nécessaire de dire ici quelques mots.

Le naturaliste DICQUEMARE (né au Havre en 1733, mort en 1789), étudia pendant de longues années la faune des côtes de la Manche et s'intéressa beaucoup aux huîtres de la baie de Cancale. Il entretenait au Havre une « ménagerie marine ». Il consignait



Clichy Mousty, Cancale.

FIG. 2. — La pêche des huîtres autour des rochers de Cancale

le fruit de ses observations dans un ouvrage important qui devait être édité aux frais du roi. Après sa mort, Mlle LEMASSON-LEGOFFT compléta ses notes et, désespérant d'obtenir du nouveau Gouvernement l'impression des travaux de son maître, les légua à une bibliothèque de province. La collection manuscrite, illustrée de nombreux dessins gravés sur cuivre, est intitulée : « Portefeuille inédit de M. l'abbé DICQUEMARE sur les mollusques et autres parties de l'histoire naturelle, terminé et rédigé par Mlle LEMASSON-LEGOFFT ».

Nous y trouvons des renseignements précieux sur l'état de nos gisements huîtres à cette époque et sur les mesures que l'Administration fut contrainte de prendre pour éviter leur totale disparition. L'auteur étudie méthodiquement les gisements de nos côtes depuis Cayeux jusqu'à Paimpol. Il s'étend longuement sur les bancs de la baie du Mont Saint-Michel.

« Ici (à Granville) commence à devenir considérable la pêche des huîtres. Toutes les huîtres que l'on pêche au Nord et au travers de Granville, entre l'embouchure de l'Ay, le rocher Le Bœuf, l'île Jersey, celles de Chausey et Granville sont très grosses,

même depuis le cap de la Hague. Mais dans la partie du Sud, l'Argentine, le Valet, les Bosset, Tombelaine, la Foraine, la Comtesse fournissent des grosses, des moyennes et des petites huîtres. La plupart de bon goût, quoique un peu salées, étant à quelques exceptions près pêchées sur un fond permanent ou de sable argileux ou de marne ou un fond accidentel de débris d'huîtres. Leur odeur, quoique agréable, l'est moins et plus faible que celles du Havre. La coquille de ces huîtres est chargée d'un fort grand nombre d'huîtres à pivot (1), de quelques anémones de mer et on voit courir dessus une quantité considérable de petits crabes.

« Les parcs qu'on a essayé de faire dans les rochers de Granville n'ont pas réussi, et sur le rivage, vers le port, il y a des places auxquelles on donne ce nom, mais ce ne sont que des dépôts momentanés.

« La lez de basse mer découvre quelques huîtres de rocher. »

Il compare ensuite la situation des bancs de l'embouchure de la Seine, largement arrosés d'eau douce, à ceux de la baie, qui ne reçoivent que « les filets d'eau de la Sée, de l'Ardée et du Coesnon ». C'est à ce manque d'eau douce qu'il attribue le goût « âcre » qu'il reproche aux huîtres de Cancale. « Le fond de la baie est, dit-il, de glaise noire recouverte de limon et de sable. Là se trouvait jadis une forêt ».

Puis il arrive à Cancale, où il constate que, d'après la position des rochers : « le rocher à l'Est de Cancale ou Toumain, puis au Nord-Ouest le Catelier, puis l'île des Rimains et celle des Landes au bout du Grouin de Cancale, puis la Pierre Herpin et les Filles », il existait là autrefois une rade fermée.

« Les principales huîtrières, outre celles du bas de l'eau, sont :

la Corbière,
la Carcasse,
Vivier-Olmont,
Moulin-à-Moulin,
Tourlouroux,
Ormeau-le-Moulin,
la Raie,
les Huberts et autres.

« J'ai lieu d'observer qu'une pêche forcée et plus encore des manœuvres destructives les ont appauvries de manière à faire craindre leur entière destruction. Il paraît, d'après ce que m'ont dit les habitants, que, chaque année, ces huîtrières en fournissaient beaucoup au-delà de cent millions.

« L'on ne trouve quelques grosses huîtres dans cette baie qu'autour de l'île des Rimains.

« Toutes sont divisées, d'usages, en trois classes : la plus grande, étant la plus estimée, la moyenne et la plus petite.

(1) Les Roses ou anomies.

« Toutes ces huîtres, quoique fort renommées, ne sont pas excellentes; elles sont âcres, salées et ont un relief vaseux; il faut qu'elles dégorgent dans des parcs de rochers comme ceux de Saint-Vaast-la-Hougue et qu'elles soient conservées quelque temps dans des parcs fermés comme ceux d'Étretat, alors elles ne purgent plus et sont bonnes. »

Plus loin, il leur reproche encore leur « âcreté, dont la gorge est incommodée lorsqu'on en mange beaucoup ».

Les « huîtres de pied », que l'on trouve sur le banc du bas de l'eau, sont « de même espèce que celle de la baie, mais plus plates ».

Les huîtres de Cancale ont pour ennemis « les vers des écailles, les étoiles de mer, qu'on pourrait pêcher pour fertiliser les terres, car elles renferment des substances propres à cet usage, la vase fine et le sable, enfin les huîtres à pivot, appelées « hanons » à Cancale, qui s'approprient leur nourriture ».

Les huîtres de la baie de Cancale font preuve « d'une si prodigieuse fécondité et leur multiplication est si abondante que vingt-cinq bateaux de Cancale et quarante des autres côtes, du port de vingt-cinq tonneaux ou, ce qui revient au même, de vingt-cinq mille huîtres moyennes, font la pêche et le commerce dans ces parages. Un bateau de vingt-cinq tonneaux en enlève vingt mille par marée, et il y a pendant les mois de pêche quatre-vingt marées, soit seize cent mille huîtres par bateau ou, pour soixante-cinq bateaux, cent quatre millions d'huîtres par an; le mille d'huîtres est de mille quarante pour les pêcheurs, ce qui donne *cent huit millions soixante mille* par an, plus toutes les espèces de fraudes qui se font, par exemple : pêcher et vendre aussitôt et repêcher; faire des chargements entiers d'huîtres grandes comme l'ongle pour peupler des rades étrangères ou détruire. Ces manœuvres suggérées par la cupidité sont si multipliées et si destructibles qu'elles peuvent l'emporter sur la fécondité dans les années où les circonstances ne lui sont pas aussi favorables que d'ordinaire. C'est ce qui arriva en 1785, où la baie de Cancale n'offrait plus que le quart de son produit ordinaire. Les prix avaient augmenté en proportion. Les pêcheurs, les parqueurs et les marchands se plaignaient d'un mal qu'ils avaient fait, et comme le public y était intéressé, je fus choisi par le Gouvernement, en 1786, pour faire avec Monsieur CHARDON, Inspecteur Général des Pêches, la vérification des huitrières, de leur dépérissement, de la cause de cette dépopulation, des ressources que pourraient offrir d'autres baies, et de visiter ensuite les parcs de Normandie en observant la nature de l'huître. »

Le procès-verbal de cette enquête, qui fut effectuée le 25 mai 1786, par CHARDON et DICQUEMARE, auxquels avait été adjoints ROSSINOT DE VAUVERT, Procureur du Roi à l'Amirauté de Saint-Malo, se trouve aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Fonds de l'Intendance, liasse C. 1594). En voici le résumé :

La Commission se rend sur les bancs en mer, à trois lieux de La Houle, et fait draguer le banc du Moulin-à-Moulin : un huitième des huîtres est propre à la vente; beaucoup de vieilles écailles sont couvertes de jeunes bêtes. Les matelots racontent que l'usage est de tout apporter à terre et de laisser périr sur place ce qui ne peut être vendu. Sermonnés, ils expliquent que la disposition de leurs bateaux les oblige à agir ainsi. Mais le Procureur du Roi donne la véritable raison de ce gaspillage : le triage à terre donne un petit profit aux femmes, qui vendent subrepticement les huîtres trop petites.

La Commisison se rend ensuite sur le banc de l'Orme-à-Moulin : les résultats sont aussi médiocres. D'après les pêcheurs, les autres bancs sont dans le même état. Autrefois, disent-ils, la pêche était de 80 à 90 milliers par marée, présentement elle en donne 6 ou 7. Des parcs en Angleterre sont approvisionnés avec des huîtres de Cancale et fournissent en partie Londres.

Description de la pêche à pied du banc du Bas-de-l'Eau et des abus de cette pêche : Les huîtres qui y sont ramassées approvisionnent les étalages, qui devraient recevoir les seules huîtres de drague. Tout est détruit, mères et naissain.

Le Procureur du Roi demande l'interdiction des étalages. Les pêcheurs se répandent en doléances, affirment leur soumission et protestent surtout contre les agissements des pêcheurs de Courseulles et Saint-Vaast-la-Hougue, plus nombreux qu'eux (quarante à soixante bateaux normands contre vingt-quatre de Cancale). Il est impossible de constater les contraventions de ces étrangers parce qu'ils parlent tous bas-normand et parce que leurs bateaux se ressemblent tous. On demande à ce qu'ils soient obligés d'avoir sur leurs voiles des marques bien lisibles.

Conclusions de l'enquête :

La dépopulation est le résultat des abus. On ne trouve pas dans la baie les animaux ennemis de l'huître (1).

Un projet de règlement pour la pêche des huîtres dans la baie est élaboré; il faut :

« Balancer les intérêts de l'Etat, ceux des pêcheurs, des consommateurs, des commerçants, déconcerter les projets de l'étranger et empêcher la destruction de nos huîtrières.

« 1° Maintenir le règlement qui interdit la pêche depuis le 1^{er} avril jusqu'au 18 octobre;

(1) Dans un « Mémoire sur la nature de l'huître, sa pêche, etc... », daté de Fécamp, 17 juin 1786, CHARDON et DICQUEMARE énumèrent les divers abus et montrent les dangers de la drague en usage : « lame de fer attachée à la base d'un triangle et garnie d'un sac en réseau d'aiguillettes de cuir, « souvent alourdi par des pierres. Quand une drague est trop pesante, ce qui est fréquent, elle détruit « l'huîtrière et tous les fonds, tuant même le petit poisson », puis, tout en affirmant l'utilité des véritables parcs, ils s'élèvent contre le maintien des « étalages » de Cancale.

Ils terminent en attirant l'attention sur les agissements des Anglais qui « ont saigné Cancale, « puis, leurs bancs créés, ont vendu moins cher qu'eux ».

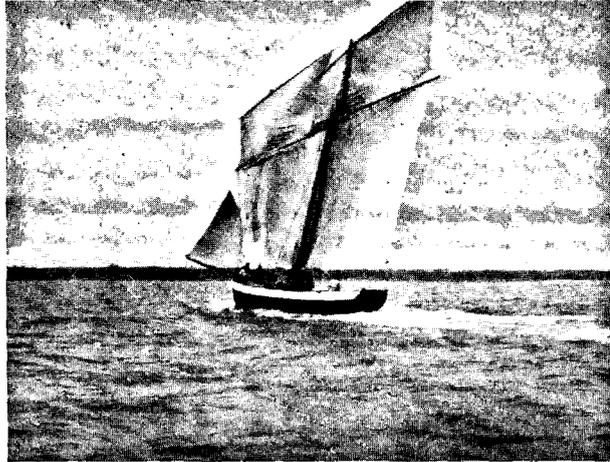
Quatre-vingts ans plus tard, dans son ouvrage : « La vie et les mœurs des animaux » (1866), Louis FIGUIER incrimine lui aussi la drague : « En France et dans la plupart des mers de l'Europe, « pour pêcher les huîtres, on se sert de la terrible et barbare drague, qui porte la dévastation au « milieu des champs producteurs.

« La drague employée à la pêche des huîtres, sur nos côtes, est un engin de fer très lourd, que « l'on jette au fond de la mer. Il sillonne, râcle et détache les huîtres pour les verser dans un filet « ou autre appareil collecteur. Par ce barbare moyen de récolte, on arrache brutalement les huîtres « grandes et petites, adultes et jeunes, on enterre le frai sous la vase du fond, et l'on détruit ainsi « toutes les générations nouvelles. Il serait difficile de rien imaginer d'aussi barbare et d'aussi « mal inspiré.

« ... Chaque barqué est pourvue de quatre ou cinq dragues...

« ... C'est en raison de ce mode brutal d'exploitation que l'industrie huîtrière était tombée en « France, il y a peu d'années, dans une décadence telle que, si l'on n'y eût porté remède, la source « de toute production sur nos côtes eût été rapidement épuisée. »

« 2° Conserver l'usage de marquer les bancs qui doivent être mis en réserve pendant la pêche de l'année, et afin que la défense soient observée, n'admettre que les bateaux enregistrés et numérotés, et défendre surtout de sortir pour la pêche, si ce n'est avec les Prud'hommes. (La pêche de nuit sera interdite);



Cliché Mousty, Cancale.

FIG. 3. — Bisquine cancalaise.

« 3° Etablir une inspection au triage des huîtres et une police exacte pour le rapport sur les bancs, ce qui exige quelques frais;

« 4° Créer un Inspecteur ou Commissaire de police pour tout ce qui concerne cette pêche, avec deux préposés subalternes (établir les ressources nécessaires aux appointements de ce personnel) ou donner quelques salaires aux Prud'hommes pour pouvoir exiger d'eux un travail suivi;

« 5° Payer les frais de remuage du poussier fait sous les yeux du préposé;

« 6° Payer les bateaux destinés à reporter les petites huîtres sur les bancs ou établir un tour de rôle ».

Pour la première fois une réglementation d'ensemble était envisagée; malheureusement, quelque temps plus tard, hommes et méthodes étaient bouleversés par la tourmente révolutionnaire et les événements ne permirent pas de la mener à bien.

De 1799 à 1811, les bancs ne fournissent en tout que 13.520.000 huîtres, puis la situation s'améliore peu à peu.

De 1811 à 1823, 65.500.000 mollusques sont pêchés.

En 1816, par décision du 24 juillet, les coutumes des pêcheurs cancalais sont codifiées et la police de la pêche organisée.

D'après LAIR (*De la pêche, du parcage et du commerce des huîtres en France*, Caen, 1826), la pêche est ouverte dans la période comprise entre le 15 octobre et le 30 avril, à une époque fixée par l'Administrateur en chef de la Marine à Saint-Servan. Elle est interdite aux étrangers (1). La police est assurée par un bateau de l'Etat. Cette pêche est faite par des bateaux non pontés, jaugeant vingt tonneaux au maximum, souvent moins de dix, de Granville, Cancale et du voisinage. D'autres bateaux, des ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Courseulles, Bernières, jaugeant de vingt à quarante tonneaux et pouvant recevoir jusqu'à deux cent mille huîtres, les transportent dans les parcs de

(1) De cette époque à nos jours, les rixes entre pêcheurs de Granville et des îles anglo-normandes sont très fréquentes. (*Archives de la Manche*).

la Manche, surtout dans ceux de Saint-Vaast, qui servent d'entrepôt pour Courseulles et autres endroits servant au parquage.

Les pêcheurs se servent de la drague : c'est « un grand instrument de fer de six pieds de long sur deux pieds de hauteur, en forme de pelle recourbée, derrière laquelle est attachée une espèce de filet fait en bandes de cuir et en menu cordage. Ce filet est souvent chargé de pierres. Le bateau, poussé par le vent, entraîne la drague, qui ramasse les huîtres au fond de la mer; on peut en prendre ainsi jusqu'à onze cents à la fois. Tous les jours il en débarque un nombre prodigieux à Granville et à Cancale. Au lieu de rejeter à l'eau les petites huîtres comme on le faisait autrefois, on les conserve avec soin; elles croissent et deviennent, au bout de quelque temps, aussi grosses que les autres. Au reste, l'huître qu'on appelle « marchande » doit avoir deux pouces et demi de largeur. Plus on pêche d'huîtres, plus elles paraissent se multiplier. »

Les bancs cancalais connaissent en effet une ère de prospérité; les caravanes ramènent :

de 1823 à 1835 : 400 millions,

de 1835 à 1847 : 674 millions (moyenne annuelle de 56 millions) maximum du siècle; dès lors le rendement diminue de nouveau et les prix augmentent en proportion.

Quels étaient-ils à cette époque ?

M. Charles LE GOFFIC écrivait récemment (1) :

« Encore ne puis-je m'empêcher d'évoquer avec mélancolie certaine conversation de mon vieux maître Joseph BERTRAND, le savant breton qui fut de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences... Je l'entends encore, dis-je, nous contant comment à Saint-Malo, vers 1836, les huîtres de Cancale se vendaient dix sous le cent. D'où l'indignation manifestée un jour par sa mère en revenant du marché : — C'est la fin du monde : voilà qu'on demande maintenant trois sous de la douzaine d'huîtres !

« Et l'illustre savant se plaisait à conter encore qu'il avait neuf ans lorsque, à Cancale, un de ses parents le mena déjeuner avec des amis dans un restaurant voisin des parcs. On se trouva, sans crainte superstitieuse, treize à table et chacun mangea du plus bel appétit. Combien ces treize personnes purent-elles consommer de centaines d'huîtres, servies sans compter, apportées en tas ? Joseph BERTRAND l'ignorait, mais il se rappelait fort bien le prix de ce pantagruélique repas : *un franc par tête !...* »

La période suivante donnait encore des résultats satisfaisants (395 millions), mais les bancs s'épuisaient derechef. L'Administration de la Marine codifia de nouveau à cette époque les usages des pêcheurs, et par les règlements de 1853, leur donna force de loi. Elle créait les commissions de visite, exerçait une surveillance exacte et s'efforçait par tous les moyens le pillage des huîtrières. Il en était temps.

Dès le 5 février 1858, COSTE, dans son rapport à l'Empereur, signalait l'affaiblissement des gisements de Cancale et de Granville.

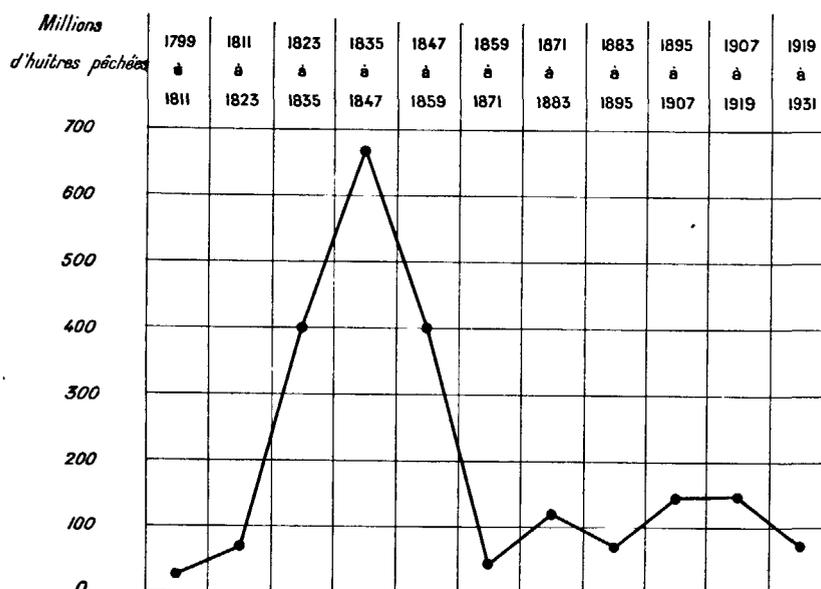
« A Cancale et à Granville, dans ces deux quartiers classiques de la multiplication du coquillage, ce n'est qu'à force de soins et de bonne administration qu'on réussit, non pas à accroître la récolte, mais à modérer son déclin.

(1) « A propos d'huîtres » : *La Bretagne touristique*.

« Cependant, à mesure que l'industrie s'affaiblit ou reste stationnaire, les voies ferrées, multipliant leurs communications de notre littoral avec l'intérieur des terres, appellent un plus grand nombre de consommateurs au partage des fruits de la mer. Ces fruits, renchérissés par suite de l'insuffisance de la récolte, prennent sur nos marchés une valeur que la concurrence surexcite, et les populations maritimes, pressées par le besoin ou entraînées par les séductions d'un bénéfice présent, se livrent à des déprédations qui, dans un avenir prochain, aggraveront leur misère. »

Cette fois, la crise fut terrible; de 1859 à 1871, la pêche rapporta en tout *trente-cinq millions et demi d'huîtres*.

Pêche des huîtres en baie du Cancale de 1799 à 1931.



De 1861 à 1867, il n'y eut aucune caravane. Le poisson manquait également dans la baie et la détresse des pêcheurs fut immense. Après ces sept années, pendant lesquelles on avait pu croire les huîtres de Cancale disparues pour toujours, le naissain reparut. La caravane sortit de nouveau en 1868.

De 1871 à 1883, le rendement remontait : 117.306.000,
pour diminuer de nouveau à la suite du terrible hiver de 1879-1880.

De 1883 à 1895, les huîtrières fournirent 61 millions d'huîtres;

De 1895 à 1907 : 140 millions;

De 1907 à 1919 : 140 millions.

Les dragues de 1920 et 1921 furent fructueuses; puis ce fut de nouveau la chute brutale. La « maladie » anéantit en quelques mois tous les gisements de nos côtes.

II

**Etat des bancs de la baie du Mont Saint-Michel
avant le désastre de 1921***Divisions administratives du gisement de la baie du Mont Saint-Michel*

L'immense gisement huitrier de la baie du Mont Saint-Michel appartient, comme nous l'avons vu plus haut, aux deux quartiers maritimes de Cancale et de Cherbourg (Préposat de Granville). Il s'étend jusqu'en mer commune.

Les bancs classés, qui couvrent 22.000 hectares, sont tous compris dans l'espace délimité par la côte et deux lignes joignant la grande île de Chausey, au hâvre de Saint-Germain au Nord, à la pointe du Grouin au Sud.

Ils sont divisés en deux parties par une zone réservée dite Cantonnement, qui est délimitée elle-même par deux droites partant de la Grande Ile et aboutissant l'une à Tombelaine, l'autre à l'embouchure du Couesnon (carte n° 3).

Elle fut créée, sur le banc Saint-Marc, par décret du 8 novembre 1872, d'abord pour conserver une zone du banc qui, n'étant jamais draguée, devait pouvoir, éventuellement, assurer le repeuplement de la baie, ensuite pour faire l'office d'un « état-tampon » entre les pêcheurs cancalais et granvillais et éviter les incidents qui éclataient à chaque instant entre eux. Cette hostilité a plusieurs causes : la méthode employée pour la pêche des huîtres n'est pas la même, ainsi que nous le verrons plus loin, ce qui permet aux Granvillais de vendre leur récolte plus avantageusement; chaque parti accuse l'autre de fraude et de destruction. Enfin, les uns sont Normands, les autres sont Bretons, et le sentiment des nationalités, grandes ou petites, est toujours plus vif sur les frontières.

Du Nord ou Sud et de l'Ouest à l'Est, les bancs sont les suivants (cartes n° 2 et 3) :

1° *Saint-Germain*, petit gisement situé à l'embouchure de l'Ay, et sur lequel les pêcheurs ont récolté en 1926 deux mille huîtres par jour de drague, ce qui provoqua entre marins de Cherbourg et de Blainville une vive polémique, chaque groupe prétendant exploiter seul le gisement. Le ministre l'a attribué aux marins de Cherbourg.

2° *Geffosse*, à l'Ouest du village du même nom, banc déclassé et inexploité.

3° *Sénéquet*, à l'Ouest de Blainville; déclassé, le gisement est assez pauvre, mais on pêche à pied, en grande marée, sur tout ce littoral, d'assez nombreuses huîtres qui proviennent probablement de ce banc et des deux suivants.

4° *Grand Nord-Ouest de la Costaise*, déclassé, presque vide; quelques huîtres vers la limite du banc de la Costaise.

5° *La Costaise*, assez pauvre; une poche existait à l'Ouest des Roches d'Agon.

6° *Le Ronquet*, pauvre, mais fournissant des huîtres à la pêche à pied, sur la grève d'Anoville.

7° *La Catheue*, déclassé, absolument vide.

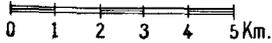
8° *Le Trou à Giron*, était très riche il y a quelques années encore en grosses huîtres pied-de-cheval.

CARTE N°2

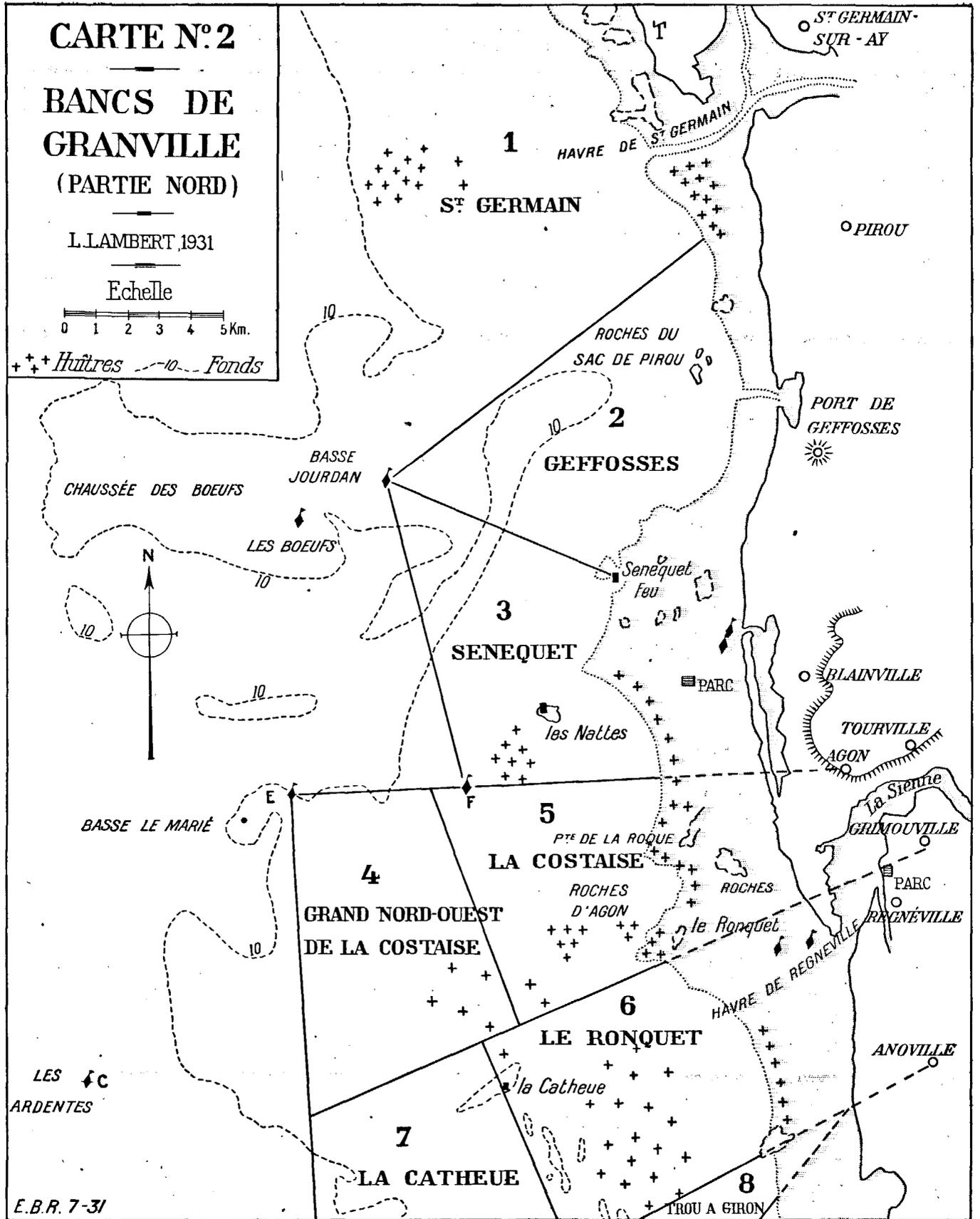
BANCS DE GRANVILLE (PARTIE NORD)

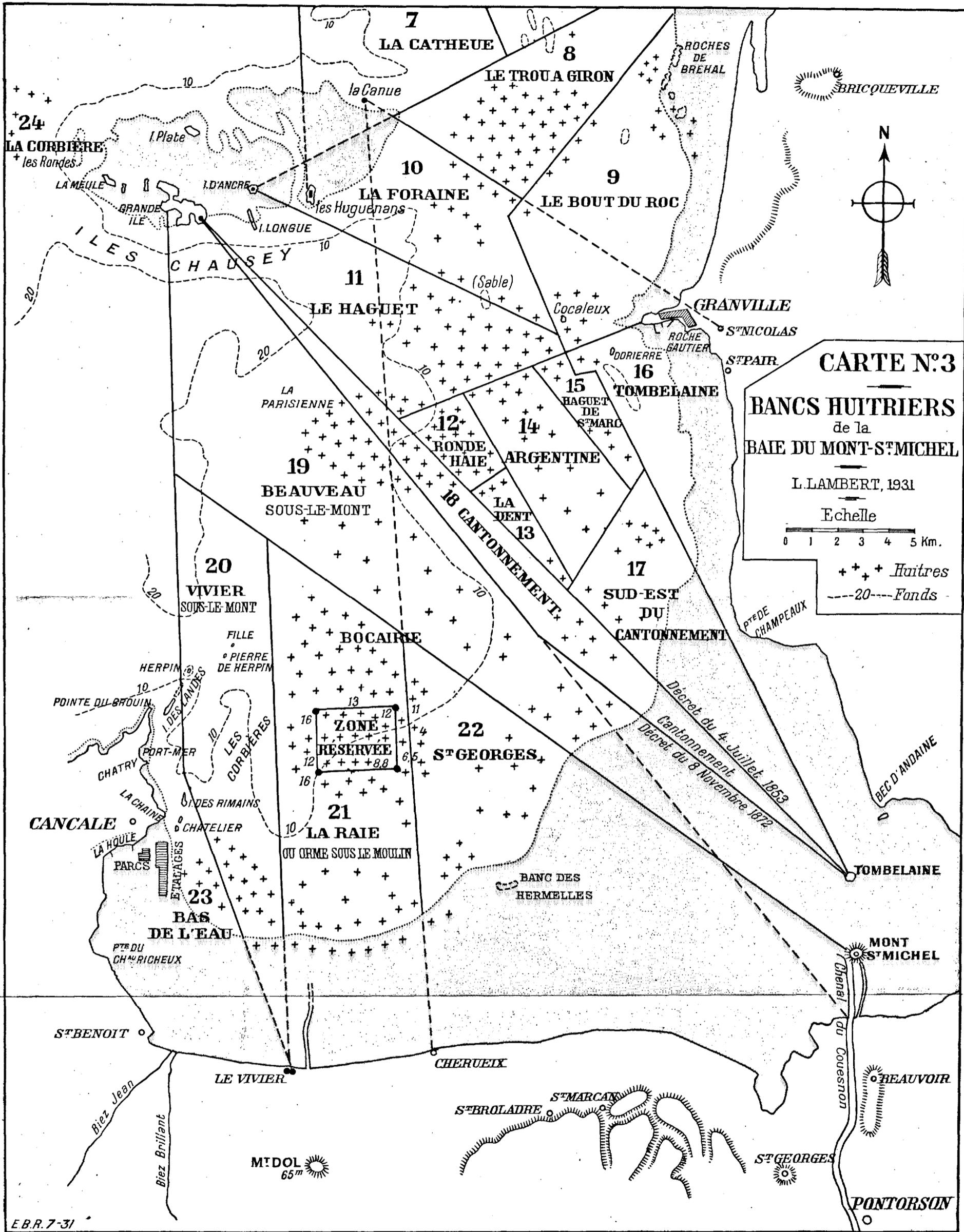
L. LAMBERT 1931

Echelle



+++ Huîtres --- 10 --- Fonds





CARTE N°3
BANCS HUITRIERS
 de la
BAIE DU MONT-S^TMICHEL
 I. LAMBERT, 1931
 Echelle
 0 1 2 3 4 5 Km.
 +++ Huitres
 ---20--- Fonds

9° *Le Bout du Roc*, banc côtier près de Granville; ne possédait, à part une petite poche au Nord-Ouest des roches de Bréhal, que la marge des bancs situés plus au large et les huitres rejetées sur le rivage de Bréhal.

10° *La Foraine*, au Sud-Est de Chausey; banc pauvre ne renfermant que les huitres des marges du Trou à Giron et du suivant.

11° *Le Haguet*, vaste gisement, riche du côté de Granville, très pauvre du côté de Chausey; se relie au Sud à Rondehaie.

12° *Rondehaie*, partie d'un banc jadis très riche qui formait la Parisienne (quartier de Cancale) et le gisement nord du Cantonnement. Grosses huitres de belle qualité. Ce banc est encore aujourd'hui un des meilleurs des bancs granvillais.

13° *La Dent*, vide, tangeant à la partie déserte du Cantonnement.

14° *L'Argentine*, ou petit banc de Saint-Marc, huitres moyennes et petites, peu nombreuses, dans la partie Nord, en contact avec le Haguet et Rondehaie; les huitres sont, comme à Cancale, d'autant plus petites que l'on s'approche davantage de la côte.

15° *Haguet de Saint-Marc*, banc côtier assez pauvre.

16° *Tombelaine*, banc côtier, complètement dégarni.

17° *Sud-Est du Cantonnement*, banc côtier pauvre.

18° *Le Cantonnement*, long fuseau étendu qui doit être divisé en plusieurs parties :

a) La pointe du Nord-Ouest (Chausey) et celle du Sud-Est (Mont Saint-Michel) ne contiennent pas d'huitres;

b) Les zones intermédiaires, qui comprennent deux gisements : celui du Nord, très riche, formant un tout avec la Parisienne et Rondehaie; celui du Sud, moins riche, débordant un peu sur Beauveau, la Dent et le Sud-Est du Cantonnement;

c) La zone centrale, vide d'huitres vivantes, mais remplie de vieilles coquilles couvertes de roses ou anomies, que l'on appelle dans la région hannons ou pétoncles. Les pêcheurs accusent ces anomies d'avoir détruit toute cette partie du gisement en étouffant les huitres qu'elles recouvraient. Il est plus vraisemblable que les anomies se sont servies des coquilles mortes comme supports.

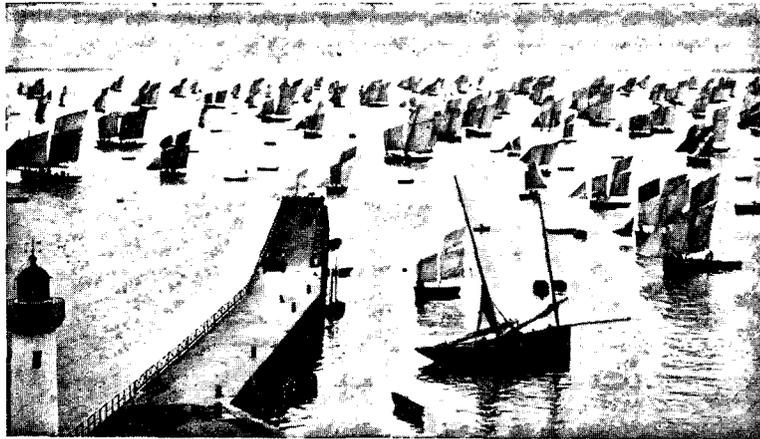
19° *Beauveau-sous-le-Mont*, parallèle au Cantonnement dans la zone du quartier de Cancale. Il contient : au Nord, le banc de la Parisienne, prolongement du gisement nord du Cantonnement, qui contient de très belles huitres d'excellente qualité; au Centre et au Sud, le banc de Beauveau proprement dit (1), formé de grosses huitres et isolé des autres gisements par des espaces vides; enfin, au Sud-Est, un petit gisement d'huitres moyennes, prolongement du gisement Sud du Cantonnement; à la laisse de basse mer, il est envahi par les Hermelles.

20° *Vivier-sous-le-Mont*. Dans son ensemble, il contient peu d'huitres, mais, en face de Cancale, un noyau de grosses huitres forme le banc des Corbières. Il s'y trouve des huitres énormes dont l'âge ne peut être évalué. Nous en avons ramené quelques échantillons dont voici les dimensions : 0,17 sur 0,16; épaisseur : 0,07; poids de la coquille seule : 1 kg. 050. Le poisson en est très coriace.

(1) Ce banc de Beauveau, augmenté des parties Nord de la Raie et de Saint-Georges, était jadis dénommé par les pêcheurs *Bocairie*.

21° *La Raie ou Orme-sous-le-Moulin*, le meilleur banc de Cancale; très riche en grosses huîtres, bien formées et savoureuses; vers le centre du banc, ces huîtres sont malheureusement atteintes par la clione; il se continue vers le Sud par une partie moins fournie d'huîtres moyennes; vers la côte, banc de petites huîtres qui prolonge vers l'Est le banc du Bas-de-l'Eau.

22° *Banc Saint-Georges*, contient, à l'Ouest, le bord du banc de la Raie et deux noyaux d'huîtres moyennes vers la terre en bordure du grand banc d'Hermelles. Ces Annélides, dont l'invasion détruisit jadis à cet endroit le banc de la Rage (AUDOIN et MILNE-EDWARDS) occupent actuellement toute la zone qui entoure le banc indiqué sur les cartes marines sous le nom de « Banc des Hermelles », arrivant au contact des



Cliché Mousty, Cancale.

FIG. 4. — Départ de la Caravane.

bancs de la Raie à l'Ouest, de Saint-Georges au Nord-Ouest, de Beauveau et du Cantonement au Nord-Est. Nous en avons trouvé d'autres en visitant les bancs du Haguët et de Rondehaie en 1930.

23° *Bas-de-l'Eau*, le plus proche de Cancale, dont il touche les derniers étalages; il s'étale tout le long de la grève; en grande marée, il découvre presque complètement. Dans sa partie triangulaire, sous les parcs de Cancale, il contient de grosses huîtres; plus près de la côte, des moyennes; enfin, des petites tout le long de la grève, où il est prolongé jusqu'en face de Cherruëix par les zones dites « de serrage » du Vivier et de la Raie. La partie du Bas-de-l'Eau qui assèche est ravagée à chaque grande marée par la pêche à pied. C'est par milliers que les habitants de la côte et de l'intérieur viennent ramasser les petites huîtres. Les quelques mollusques de taille marchande que les pêcheurs à pied peuvent y récolter sont vendus ou consommés immédiatement; ce sont probablement des huîtres amenées là par le flot, car on ne laisse guère aux autres le temps de croître. Les petites vont en grande partie aux étalages, où elles grandissent, mais beaucoup sont perdues, piétinées, enfouies dans la vase ou détruites.

24° *La Corbière*. Ce dernier banc, qui n'est pas classé et n'avait jamais été exploité avant la mortalité, s'étend au Nord-Ouest des îles Chausey. C'est dire qu'il n'est pas

accessible aux petits bateaux; les quelques bisquines qui le draguèrent en 1928 en ramenèrent cinquante mille huitres.

Somme toute, le gisement comprenait, avant la crise dernière, quelques parties riches sur :

- le Trou à Giron,
- le Haguet,
- le groupe « Parisienne, Cantonnement nord, Rondehaie »,
- la Raie,
- le Bas-de-l'Eau,

les grosses huitres formant des îlots un peu partout, mais surtout au centre; les huitres moyennes plus près de la côte, surtout au Sud et vers Chausey; les petites plus près encore de la côte, principalement au Sud et au Sud-Ouest.

« En résumé, dit M. le Professeur JOUBIN, on voit que les bancs huîtres représentent un certain nombre d'îlots où les huitres sont abondantes, entourés d'une zone où leur densité est moindre. Tantôt deux îlots voisins se soudent par leurs bords, tantôt, au contraire, ils sont séparés par des espaces où les huitres manquent totalement; d'une façon générale, les huitres sont d'autant plus grosses qu'elles sont plus éloignées du rivage. »

III

La pêche des huitres dans la baie du Mont Saint-Michel

Nous avons dit que les méthodes de pêche n'étaient pas les mêmes du côté de Granville et du côté de Cancale.

Tous les pêcheurs se servent de la drague, dont l'ouverture varie de 1 mètre à 2 m. 30 suivant la taille du bateau. Par temps favorable, une bisquine peut traîner quatre dragues de 2 mètres à 2 m. 30 chacune. Ces dragues ne peuvent être emportées à bord qu'aux époques où la pêche est autorisée. En dehors de ces périodes, elles sont déposées à terre.

A Granville, les bateaux sont beaucoup moins nombreux qu'à Cancale, mais leur tonnage est plus fort; au cours d'une des séries de sorties d'avant-guerre, la pêche fut faite, d'une part, par 72 bateaux de Granville, représentant 624 tonneaux et montés par 310 hommes, de l'autre par 315 bateaux de Cancale, jaugeant au total 2.520 tonneaux et montés par 1.576 hommes d'équipage. La caravane de Cancale réunit souvent 350 à 400 bateaux, tandis que 35 à 40 seulement de Granville s'adonnent à la pêche des huitres.

A Granville, après la visite des bancs par une Commission spéciale, l'Administrateur du quartier propose au ministre ses conclusions, qui sont en général adoptées.

Quelques bancs sont ouverts à la pêche pendant un certain nombre d'heures, par exemple :

Le Haguet pendant trente heures;

L'Argentine pendant quarante heures;

Les bancs : le Trou-à-Giron, la Foraine, Bout-du-Roc, la Costaise et le Ronquet pendant soixante heures et simultanément;

Saint-Marc, Rondehaie, la Dent, le Sud-Est du Cantonnement pendant quarante heures et simultanément.

Les sorties ne peuvent avoir lieu que si elles sont demandées par la majorité des patrons armés pour la pêche.

Les pêcheurs de Régneville et Blainville ont la faculté de pêcher, mais en flotte seulement, sur la Costaise et le Ronquet, pendant 170 heures (total des heures de pêche accordées aux pêcheurs du quartier).

Ceux de Bréhal se joignent à volonté aux pêcheurs de Granville ou à ceux de Régneville.

La pêche à pied est permise pendant trois jours.



Cliché Mousty, Cancale.

FIG. 5. — Le triage des huîtres ramenées par la Caravane (2).

A Cancale, après la visite, la Communauté des pêcheurs (1) propose les dates et lieux de pêche, qui sont fixés par l'Administrateur du quartier.

La pêche a lieu, par exemple :

Sur les bancs de Beauveau-sous-le-Mont, Saint-Georges, l'Orme-sous-le-Moulin et la Raie pendant *quarante heures* avant le 1^{er} mai.

Les sorties sont décidées au jour le jour, suivant le temps et l'état de la mer. Elles ont lieu en groupe (*en caravane*) et la pêche commence au signal lorsque tous les bateaux sont arrivés à l'endroit désigné; elle cesse de même, à un signal donné par le garde-pêche.

(1) Les pêcheurs d'huîtres forment à Granville et à Cancale une communauté au sein de laquelle sont admis les patrons des bateaux armés pour cette pêche; ils nomment, tous les ans, des gardes-jurés qui, aux frais de la Communauté, font la police sur les lieux de pêche et aux dépôts. Les fonds de la Communauté sont constitués au moyen de cotisations et du produit du denier à Dieu, prélevé sur les marchés d'huîtres.

(2) M. MOUSTY, photographe à Cancale, a bien voulu mettre à notre disposition ses très jolis clichés de la Caravane et ses vues documentaires. Nous l'en remercions vivement.

Les bateaux rentrant au port jettent en tas leurs huîtres; dès que la mer s'est retirée, les femmes commencent le triage : les huîtres marchandes sont mises en tas de deux mille, les petites huîtres qui ne peuvent être vendues sont déposées dans les étalages; les bigorneaux perceurs, pétoncles, hanons, coques pourries et détritiques divers entassés dans des endroits désignés.

Les huîtres marchandes sont vendues aussitôt, à un prix fixé au préalable d'un commun accord par marchands et pêcheurs, en présence de l'Administrateur du quartier. Le nombre d'huîtres à pêcher a été également fixé : c'est le « marché ».

Les prix n'étaient guère rémunérateurs avant la guerre : 20 francs le mille en 1910 (1); les petites destinées aux étalages valaient 10 francs le mille. Le mille, par suite des accords spéciaux, s'augmente de la *donaison* (en général 96 huîtres pour mille), destinée à compenser le triage défectueux qui a laissé passer soit des huîtres malades soit des petites huîtres, ce qui abaisse encore le prix. Quelques pêcheurs accordent même une « donaison » supplémentaire.

IV

La crise (1921-1930)

Nous avons étudié ailleurs (2), les causes de la prospérité, de l'appauvrissement ou même de l'anéantissement des gisements d'huîtres; nous ne reviendrons pas sur cette question, nous contentant d'examiner ici les résultats de la mortalité de 1921 (la « maladie » comme l'appellent les pêcheurs) qui a sévi sur les gisements de Cancale et Granville avec une terrible rigueur.

Les résultats des dragues de 1919, 1920 et 1921, effectuées sur des bancs qui, pendant la guerre, avaient pu se refaire, avaient été relativement très brillants :

1919 : 20 millions à Cancale; 4 à Granville.

1920 : 17 millions 1/2 à Cancale; 15 à Granville.

1921 : 25 millions à Cancale, 6 à Granville.

Lors des visites et contre-visites de septembre 1921 et de février-mars 1922, on reconnut l'étendue du désastre :

Le rapport de la Commission indiquait que l'épidémie « pouvait être considérée comme arrêtée » (opinion qui fut, hélas! contournée), mais que le pourcentage des huîtres mortes pouvait être fixé à 50 %. Aucun banc ne présentait de traces de naissain.

Malgré ces observations, tous les bancs furent ouverts à la drague; la Caravane ramena 7 millions d'huîtres, les pêcheurs de Granville : 876.000.

Le prix du mille passa de 25 francs en 1920 à 100 francs.

La pêche au chalut ne fut interdite que sur une partie du Bas-de-l'Eau.

(1) En 1898, le marché avait été passé à Granville à 55 francs le mille.

(2) Tableau de l'Ostréiculture française par G. HINARD et L. LAMBERT. *Revue des Travaux de l'Office des Pêches Maritimes*, 1^{re} année, N^{os} 3 et 4.

1923. — Les résultats des visites et contre-visites d'octobre 1922 et février 1923 des bancs de Cancale furent les suivants :

Sur Beauveau, Saint-Georges et la Raie : ni huitres moyennes, ni naissain.

Le Vivier et le Bas-de-l'Eau donnent quelques moyennes et petites huitres, avec un peu de naissain. Sauf le Bas-de-l'Eau, tous les bancs sont dragués, même le Vivier. On exploite en outre le Cantonnement.

Résultats : quatre millions d'huitres, plus huit cent mille à Granville, à 150 francs le mille.

1924. — Il n'y a de naissain sur aucun banc, sauf le Bas-de-l'Eau; quelques moyennes sur le Vivier. Un délégué de l'Office des Pêches assiste pour la première fois à la visite. Le Bas-de-l'Eau et le Vivier sont fermés; les autres, dragués, donnent quinze cent mille huitres. Les pêcheurs Granvillais en ramènent autant de leurs bancs. Le mille d'huitres vaut 230 francs.

1925. — Les bancs ne portent ni moyennes ni naissain, sauf le Bas-de-l'Eau, où se manifestent quelques vellétés de reproduction : 20 % de moyennes, naissain abondant. Il est décidé de draguer tous les bancs, même le Bas-de-l'Eau. Pour celui-ci toutefois, la Commission estime qu'il ne faut le draguer « tant pour la pêche que pour le nettoyage qu'avec modération *pour ne pas le dévaster* » et propose quatre marées. La Communauté trouvant ce chiffre insuffisant, décide qu'il n'y aura pas de caravane (1).

A Granville, quelques naissains sont trouvés sur le Haguet et sur Rondehaie. Rien sur les autres bancs. La caravane pêche trois cent cinquante mille huitres.

1926. — Rendement nul sur tous les bancs de Cancale. Il n'y a de naissain nulle part. Tous les bancs sont dragués durant sept marées, sauf le Bas-de-l'Eau qui est ouvert pendant trois marées.

Résultat : trois millions à 400 francs le mille.

A Granville, il n'y a de petites huitres et de naissain que sur Rondehaie. Sauf celui-ci, tous les bancs paraissent épuisés. Pas de caravane.

La Commission décide à l'unanimité de « mettre un terme aux ravages occasionnés par l'exploitation des bancs au cours de ces dernières années et d'interdire complètement la pêche des huitres, soit en bateau, soit à pied, dans le quartier de Granville ».

1927. — La visite des bancs d'octobre 1926 donne des résultats médiocres, mais constate la présence de naissain sur tous les bancs de Cancale; il est relativement abondant sur la Raie, le Vivier et le Bas-de-l'Eau.

La Commission estime « que les rares naissains recueillis ne peuvent pas justifier des mesures particulières de protection soit au point de vue dragage, soit à celui du chalutage ».

Cet avis est confirmé après la contre-visite de mars 1927, malgré la découverte d'une nouvelle tache de reconstitution sur la Raie; deux membres de la Commission

(1) Après avis de l'Office des Pêches, le ministre avait refusé de ratifier l'ouverture à la pêche du Bas-de-l'Eau. Les protestations des pêcheurs furent, comme toujours, violentes contre ce qu'ils considéraient comme une atteinte à leurs droits. Seule la Commission instituée en vertu du décret de 1853 était, d'après eux, qualifiée pour ouvrir ou fermer les bancs. « Le ministre violait des droits acquis et reconnus à la communauté des pêcheurs depuis soixante-dix ans ! »

C'est en vertu de ces principes que les dragues ultérieures, en particulier celles de 1927 et de 1929, ruinèrent tout espoir de reconstitution des bancs.

sur cinq (l'un garde-juré, l'autre marchand d'huitres) demandent la mise en réserve du Bas-de-l'Eau et du Vivier, mais la majorité décide l'ouverture totale (1).

J'avais pu moi-même constater sur les étalages, pour la première fois depuis 1924, la présence sur les huitres de nombreux naissains de deux centimètres de diamètre environ.

Malgré mes représentations, malgré les protestations du Syndicat Général de l'Ostréiculture, la décision malencontreuse de la Commission fut appliquée. La durée totale de la pêche fut fixée à soixante heures; le marché passé à 550 francs le mille (les huitres pêchées à pied, environ 72.000, avaient été vendues à raison de 600 francs le mille).

Il y avait été surtout question dans les délibérations de la Communauté des pêcheurs du « nettoyage nécessaire des bancs qui, depuis des années, se couvraient de coques pourries, d'algues et de détritits ». Or, il me fut possible d'assister à une des sorties de la caravane; elle était composée de 110 bateaux (20 grands, 10 moyens, 80 petits); les pêcheurs draguaient presque tous le Bas-de-l'Eau; quelques-uns recherchaient les « poches » du banc de la Raie (2). Aucun ne s'occupait de nettoyage. C'était humain !

Le bilan de la caravane fut lamentale : elle rapporta au total *300.000 huitres*.

A Granville, la Commission de visite n'a trouvé que des grosses huitres sur les bancs, sauf sur Rondehaie où il y a un peu de naissain. Elle décide de draguer tous les bancs, sauf le Haguët et l'Argentine, pendant dix ou vingt heures. Rondehaie sera dragué trente heures.

La caravane n'a pas lieu, l'accord n'ayant pu se faire entre les marchands et les pêcheurs, qui exigent le paiement de leurs huitres au taux de 600 francs le mille.

1928. — Mes prévisions pessimistes se sont réalisées; à Cancale, les résultats de la visite sont lamentables : il n'y a rien sur Beauveau et Saint-Georges; quelques moyennes et un peu de naissain sur les trois autres bancs. La proportion de naissain est tombée de 30 % en 1927 à 14 %. Le prix du millier d'huitres s'élève à *950 francs*.

Du côté de Granville, les résultats de la visite sont plus encourageants que ceux des années précédentes, malheureusement il faut constater l'absence à peu près absolue de naissain (2 naissains sur 670 huitres pêchées). Pas de caravane.

La Commission de Cancale décide « vu l'appauvrissement général des bancs dont aucun ne peut donner lieu à une pêche rémunératrice » de fermer tous les bancs à la drague en 1928.

Quelques bateaux se rendent sur le banc de la Corbière à l'Ouest des Chausey (3). Le résultat de la pêche est médiocre : 50.000 huitres sont ramenées (900 francs le mille).

1929. — Rien sur Beauveau ni sur Saint-Georges, quelques moyennes et petites sur le Vivier, le Bas-de-l'Eau et la Raie, un peu de naissain sur la Raie.

(1) Il n'y avait pas à cette Commission de délégué de l'Office; l'envoi d'un délégué n'ayant plus été provoqué depuis la visite de 1924.

(2) Un bateau, le « *Saint-Michel* », dragua dans l'une de ces poches 3.000 huitres, dont 1.500 petites.

(3) La pêche y est libre du 1^{er} septembre au 15 juin, sous la condition de prévenir l'Administrateur de la Marine et d'y aller en groupe.

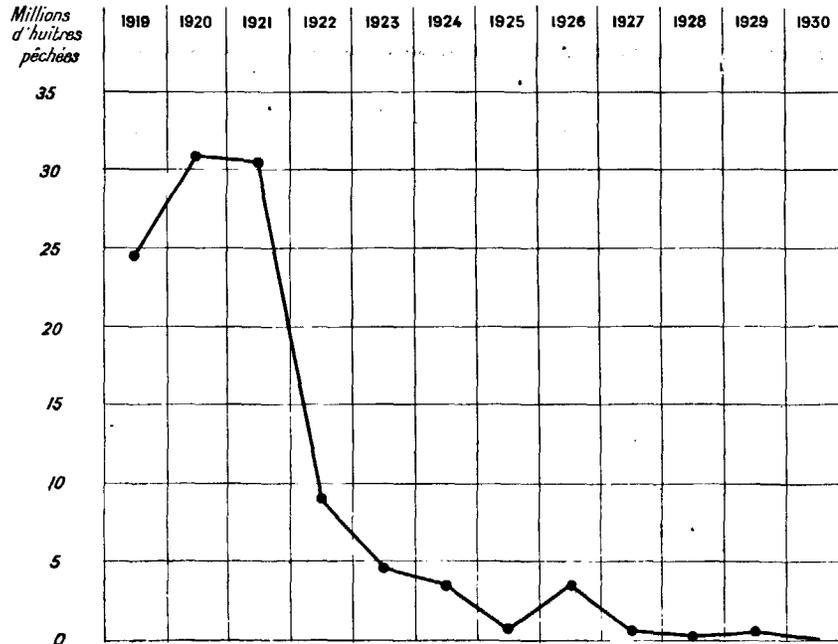
La Commission décide, par trois voix contre deux, qu'une caravane aura lieu au printemps pendant sept marées sur Beauveau, Saint-Georges et la Raie.

On drague naturellement surtout la Raie.

Après la quatrième sortie (vingt-deux heures de pêche), les pêcheurs eux-mêmes demandent l'interruption de la caravane. Ils ont récolté 250.000 huitres, dont un quart de petites, qui ont été vendues à raison de 800 francs le mille.

A Granville, la caravane n'a pas lieu. La pêche à pied est toujours interdite.

Pêche des huitres en Baie du Mont St Michel de 1919 à 1930.



1930. — Résultats de la visite des huîtres de Granville :

La Foraine : grosses huitres, quelques moyennes, une petite.

Le Haquet : quelques grosses, deux petites.

L'Argentine : grosses.

Rondehaie : grosses, moyennes et 25 % de petites.

Pas de caravane en 1930.

A Cancale, la visite des bancs a lieu les 18 et 19 octobre 1929. Le concours d'un délégué de l'Office des Pêches ayant été demandé, je participe aux travaux de la Commission.

Beauveau : un peu d'huitres grosses et jeunes; dans la partie Nord, quelques vieilles. Quelques naissains.

Saint-Georges : rares huitres très vieilles. Pas de trace de naissain.

La Raie : grosses huitres de deux à trois ans, quelques moyennes; un naissain.

Le Vivier : grosses huitres assez jeunes, quelques naissains dans la partie Sud.

Bas-de-l'Eau : huitres en assez grand nombre; quelques naissains.

Une mortalité a été constatée récemment sur ce dernier banc; pourtant il paraît en voie de reconstitution. Il faut malheureusement remarquer que ce banc n'envoie pas de naissain au large et qu'il a toujours semblé au contraire se constituer au moyen de naissains venus des autres bancs. Le draguer serait donc tentant pour les pêcheurs et cet argument a été produit pour motiver les dragues désastreuses de ces dernières années. Sur la Raie, mes prévisions se sont réalisées. Ce banc était en bonne voie de reconstitution il y a trois ans. Il s'y formait des poches assez riches. Quelques années de repos auraient permis la constitution d'un riche noyau d'huîtres mères. Maintenant il ne reste plus qu'une solution : amener des huîtres étrangères qui, jointes aux Cancales isolées çà et là dans cette immense baie, pourront donner lieu d'espérer la reconstitution des bancs.

Après une longue discussion, la Commission, composée de M. l'Administrateur BELLEMÈRE, Président; de MM. FRIOU, Inspecteur des pêches, GROSSIN, patron pêcheur, JACQUET, garde-juré, BASLÉ, ostréiculteur et de moi-même, se prononce à l'unanimité contre la caravane et émet le vœu suivant : « ... que quelques centaines de mille d'huîtres mères, provenant des gisements du Morbihan ou autres, soient déposées sur certains bancs de la baie, la Raie par exemple, afin de tenter de repeupler en huîtres la rade de Cancale.

« Cette mesure apparaîtrait comme ne pouvant apporter que d'heureux résultats, la reconstitution des bancs ne pouvant être envisagée que dans un avenir très lointain si elle n'est pas aidée. »

V

La tentative de repeuplement (1930-1931)

Le vœu émis par les membres de la Commission de visite en octobre 1929 fut accueilli avec faveur et par la population et par les Pouvoirs publics. Le nouveau chef du Quartier de Cancale, M. l'Administrateur de 1^{re} classe BELLEMÈRE, s'employa activement à le faire réaliser, car il s'était rendu compte dès son arrivée à Cancale de l'importance économique considérable des bancs huîtriers de la baie.

La superficie totale de ces bancs étant trop élevée, on devait se contenter de tenter la rénovation d'un seul d'entre eux en lui apportant quelques milliers d'huîtres mères. Le repeuplement pouvait de proche en proche se faire sur les bancs voisins, puis peut-être dans toute la baie.

Il fallait tout d'abord se procurer les ressources nécessaires :

La Communauté des pêcheurs de Cancale accepta de verser comme participation à l'œuvre de reconstitution une somme de 8.000 francs, sous réserve d'un apport du Gouvernement.

La Municipalité de Cancale vota, dans sa séance du 7 décembre 1929, une subvention de 5.000 francs. C'était pour elle un gros effort, car la situation financière de la commune est difficile. Le Conseil Municipal décida en outre d'attirer l'attention des Pouvoirs publics sur la question et de solliciter l'ouverture d'un crédit « destiné à

l'achat et au transport sur certains bancs de la baie de Cancale (à déterminer ultérieurement) en vue de leur repeuplement, d'huitres mères provenant des huitrières du Morbihan ».

M. Charles GUERNIER, député de Saint-Malo, intervint à la Chambre lors de la discussion du budget de la Marine marchande, et le ministre des Finances promit de demander au Parlement le vote d'un crédit extraordinaire pour la reconstitution des bancs. Cette promesse ne fut tenue qu'à la suite des nombreuses et énergiques interventions de M. GUERNIER, mais, enfin, la loi du 30 juin 1930 accorda un crédit de six cent mille francs « pour la reconstitution des gisements huitriers de la baie du Mont Saint-Michel ».

Il s'agissait donc, dans l'esprit du législateur, d'une opération d'intérêt national à réaliser sur le domaine public maritime, et c'est au ministre de la Marine marchande qu'il appartenait de décider des mesures à prendre pour la réalisation de cette tentative.

Bien avant le vote de la loi, la Direction du Service des Pêches Maritimes avait pris toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de tous les moyens dont elle disposait : rien ne fut laissé au hasard dans cette entreprise; tout fut fait pour que l'essai de repeuplement put être tenté dans les meilleures conditions possibles.

Dès le mois de mars 1930, l'Office Scientifique des Pêches était prié de donner son avis sur cette tentative et les conditions dans lesquelles elle devrait être réalisée; puis une Commission locale de dix-sept membres était chargée d'étudier les différentes questions relatives à la reconstitution des bancs et d'organiser la réalisation de cette reconstitution.

Cette Commission réunissait sous la présidence de M. BELLEMÈRE, chef du Quartier de Cancale, des délégués des Municipalités de Granville et de Cancale, des patrons pêcheurs et des ostréiculteurs ou marchands d'huitres de ces deux ports, élus par leurs pairs, des agents de la surveillance des pêches, et un représentant de l'Office Scientifique des Pêches Maritimes. De plus, le chef du Quartier de Cherbourg, M. l'Administrateur en chef LEROUGE, qui avait, en 1924, dirigé avec conscience et autorité les opérations de repeuplement de la rivière d'Auray, lui était attaché à titre consultatif.

Tout le personnel de la surveillance des pêches était mis à la disposition de la Commission avec les deux bateaux en service dans les parages, le « *C.I.M.-Barestre* », commandé par l'Inspecteur des Pêches de 1^{re} classe BOUGANT, et le « *Cormoran* », dirigé par le patron garde-pêche PIPETTE. Elle pouvait disposer en outre, éventuellement, des bateaux des garde-jurés de Cancale et de Granville.

La Commission avait à résoudre un certain nombre de problèmes; certains donnèrent lieu à de nombreuses difficultés.

Il fallait improviser, car si les nombreuses tentatives de repeuplement réalisées depuis les premiers essais de 1852 ont été fertiles en enseignements, elles ont été faites dans des conditions trop différentes pour pouvoir servir d'exemple ici. Nous allons les passer rapidement en revue :

En 1852, plusieurs essais furent tentés par l'Administration de la Marine qui fit repeupler plusieurs gisements après les avoir fait nettoyer. Le banc des Fermes, au large de Châtelailon, reconstitué de 1853 à 1859, fut détruit par les pillards. Une nouvelle tentative faite en 1864 eut le même sort.

En 1858, COSTE faisait répandre dans la baie de Saint-Brieuc, sur des bancs totalement épuisés depuis 1842, trois millions d'huîtres de Cancale et de Tréguier, puis en 1860, deux autres millions d'huîtres achetées à Cancale; la même année, il tentait de peupler l'étang de Thau et la rade de Toulon avec deux millions d'huîtres anglaises et semait dans la rade de Brest des huîtres de Bretagne.

Tous ces essais échouèrent, mais pour des causes bien différentes : la tempête brisa et dispersa les collecteurs de la baie de Saint-Brieuc, les huîtres importées disparurent de cette baie; à Toulon et à Brest, les nouveaux bancs furent pillés par les riverains; dans l'étang de Thau, les huîtres grandirent et s'améliorèrent sans se reproduire.

En 1874, 130.000 huîtres mères furent jetées sur les bancs de Vannes; elles se reproduisirent et reformèrent ces bancs. Le banc de Mouillelaude, dans la Seudre, fut reconstitué vers 1885, mais l'invasion de la portugaise le détruisit de nouveau.

De nouveaux essais furent tentés dans la rade de Brest, avec des portugaises, sur les bancs du Froust et de Saint-Marc en 1892, avec des huîtres plates d'Arcachon, sur ceux du Froust et du Garo, en 1893. La surveillance ayant été insuffisante, tout fut détruit par la drague frauduleuse.

Depuis la crise de 1921, deux tentatives de repeuplement ont été faites, avec les crédits accordés par la loi du 4 août 1923 (un million cinq cent mille francs) :

En rivière d'Auray, dans le Crac'h et dans la Penerf, des huîtres achetées en Zélande, à Falmouth et à Brest furent semées en 1924 et 1925 sur les bancs (1); les cantonnements furent protégés au moyen de blocs de ciment armés de crochets de fer;

Au Cès, dans le bassin d'Arcachon, des huîtres plates du Morbihan furent répandues en 1927 (2). La surveillance de cette « réserve » fut confiée à deux gardiens installés à demeure sur un ponton amarré à proximité.

Ces deux tentatives ont réussi, mais il est juste d'observer que les nombreuses huîtres parquées à proximité, vers l'embouchure de la rivière d'Auray, au Cap Ferret dans le bassin d'Arcachon ont fourni beaucoup de naissain. La situation est aujourd'hui

(1) Des réserves furent créées :

1° En rivière d'Auray, sur les bancs de :

Rosnarho : 4 hectares.
Loqueltas : 3 hectares.
Rohello : 10 hectares.
Bascatique : 10 hectares.
Marie : 1 hectare.

2° En rivière de Crac'h, sur :

le Lac et la Pierre-Jaune : 3 hectares.
l'ancienne Réserve de Pierre-Jaune : 3 ha. 25.
Cuhan : 3 ha. 25.

3° Dans la Penerf :

sur le gisement naturel : 2 hectares.

Au total : 40 hectares.

Sur ces réserves, on déposa, de février 1924 à mars 1925, des huîtres achetées :

à Falmouth : 27 tonnes (493.000 mollusques),
à Brest : 21 tonnes (370.000 mollusques),
en Zélande : 66 tonnes (2.150.000 mollusques),
et 88 tonnes d'huîtres indigènes (1.768.000 mollusques) draguées sur place.

soit au total : 202 tonnes de coquillages représentant 4.800.000 unités de grosseur très variable.

(2) 580.000 huîtres environ.

satisfaisante dans la région d'Auray; elle le serait à Arcachon, étant donnée l'abondance du naissain constatée chaque année, si les conditions météorologiques avaient été favorables.

Quoiqu'il en soit, il s'agissait, dans ces deux cas, de repeupler des fonds relativement élevés, faciles à étudier, proches de très nombreux parcs plus ou moins garnis d'huîtres. La situation était toute différente dans la baie de Cancale.



Cliché Mousty, Cancale.

FIG. 6. — Un tas d'huîtres avant le triage.

Choix des huîtres destinées au repeuplement

Les huîtres étrangères s'acclimateraient-elles dans la baie de Cancale ? Certains pêcheurs opinaient pour la négative, pourtant l'élevage de ces huîtres était pratiqué jadis sur les étalages. En effet, l'introduction des huîtres étrangères à la baie n'a été prohibée qu'à la suite de la Convention de Dol (1907). Si les Cancalais se sont opposés aux importations (1), c'est surtout parce qu'ils craignaient l'avisement des prix, car la forme spéciale et l'épaisseur de l'huître de Cancale sont dues, à mon avis, au milieu dans laquelle elle vit : la violence de la mer d'une part, les différences de niveau considérables que l'on constate entre le début du flot et l'étales doivent contribuer à ce résultat.

Les huîtres étrangères pouvant provenir de Zélande ou du Morbihan, la différence de salure était à considérer; le poids spécifique de l'eau de mer est en Zélande de 1,0192, en rivière d'Auray de 1,0227, à la Trinité de 1,0230, en baie de Cancale de 1,0268 (ce chiffre est le plus élevé sur nos côtes de la Manche et de l'Atlantique).

(1) Marie ALLO publiait ces temps derniers, dans l'*Ouest-Eclair*, un roman : « Césarine », dans lequel était évoqué le pillage du « Jacques-Cartier ».

Il semblait donc que l'armoricaine dût s'acclimater plus facilement que la Zélande, mais théorie et pratique ne s'accordent pas toujours et l'Office des Pêches conseilla de faire une expérience préalable (1).

Sur des étalages voisins l'un de l'autre furent déposées :

— dix mille huitres armoricaines, provenant des différents centres morbihannais;
— dix mille huitres de Zélande, fournies par la Coopérative des Ostréiculteurs de Yerseke (2);

— et les huitres de Cancale achetées aux pêcheurs à pied lors de la grande marée de septembre 1930, soit environ trente-cinq mille.

Cette expérience fut faite dans les meilleures conditions possibles; quatre étalages furent choisis dans la partie la plus basse, après que l'on eût écarté, en raison des difficultés de gardiennage et de l'éloignement, une proposition des Granvillais tendant à ce que l'on déposât aux îles Chauvey une partie du stock d'huitres d'expérience. Après un nettoyage préalable, ces étalages furent clôturés afin d'éviter que les huitres ne fussent enlevées par la mer. La garde en fut confiée aux trois garde-jurés des étalages.

Au bout de quelques semaines, il fut possible de se rendre compte que les armoricaines avaient fait des « pousses très importantes »; les zélandes ne montraient aucune trace de croissance.

A la grande marée de 1931, la Commission put constater que la mortalité était sensiblement la même pour les armoricaines et les cancales; les zélandes avaient un peu plus souffert.

Le courant avait un peu mêlé les lots et emporté les très petites huitres, qui avaient à peu près totalement disparu des parcs.

Aucune pousse ne fut constatée chez les zélandes, quelques-unes portaient des taches noires au point d'attache du muscle à la coquille inférieure; sur celle-ci se trouvaient des aspérités d'un noir verdâtre. Ces huitres étaient atteintes de l'affection déjà signalée parmi les zélandes parquées dans la Seudre, affection analogue à la « maladie du pied ».

Les armoricaines étaient en excellent état; elles avaient continué leur pousse et s'étaient « coffrées », alors que, parmi les cancales, seules les jeunes avaient poussé.

D'autre part, une décision ministérielle ayant suspendu l'effet de l'interdiction édictée le 30 avril 1908 (3), des huitres étrangères à la baie avaient été amenées sur les étalages et nous pûmes constater au début de mai qu'elles s'y plaisaient : des huitres de 25 à 30 kilogs, provenant du Morbihan et déposées sur l'étalage de M. DUFOUR, avaient fait une pousse considérable.

(1) « Il ne faut pas oublier, disait LACAZE-DUTHIERS, que dans ces questions de genèse des animaux inférieurs, il importe de tenir le plus grand compte des conditions biologiques inhérentes aux localités, conditions dont nous ignorons *a priori* la valeur et l'existence dans la plupart des cas, car il n'est possible d'en connaître l'existence que par le succès ou l'insuccès des expériences tentées.

(2) Nous devons, au sujet de cet envoi, exprimer nos remerciements au Docteur GRIJNS, qui voulut bien s'entremettre pour nous procurer ces huitres, et à M. JAN VERTE, qui nous consentit des prix très avantageux tout en nous expédiant des huitres de choix.

(3) Une première décision (14 mai 1930) avait autorisé le dépôt dans les parcs d'expédition d'huitres étrangères destinées à la consommation locale. Il s'agissait, bien entendu, exclusivement d'huitres plates, toute introduction de portugaises étant prohibée au Nord de la Vilaine par le décret du 26 février 1923.

En présence de ces résultats, la Commission décida de faire tous les achats dans la région morbihannaise, à l'exception d'un lot d'huîtres offert par un ostréiculteur de la Rance à des prix intéressants et composé d'huîtres armoricaines de dix-huit mois bien acclimatées dans ces eaux, analogues à celles de la baie.

Choix de l'emplacement à ensemercer

Il avait été question d'abord de tenter le repeuplement d'un banc entier. L'Office des Pêches conseilla de s'en tenir à une zone réduite, dont la superficie serait proportionnelle au nombre d'huîtres dont on disposerait, ces huîtres étant réparties à raison de dix au mètre carré.

Se basant sur les résultats des visites antérieures, l'Office estimait que l'endroit le plus favorable était la partie Nord du banc de la Raie, ce banc étant le seul susceptible d'une reconstitution relativement rapide et sur lequel la surveillance pourrait être le plus facilement exercée.

Au sein de la Commission locale, cet avis suscita des discussions passionnées. Cancalais et Granvillais se dressant les uns contre les autres avec leur fougue accoutumée et donnant dès l'abord l'impression qu'il était inutile d'essayer d'obtenir un accord.

Garde-jurés et délégués pêcheurs étaient nantis de mandats impératifs de leurs électeurs : ils devaient, sans prendre garde à aucun argument, faire adopter leur point de vue, qui consistait à partager le crédit entre Granville et Cancale, en laissant chacune des deux Communautés en disposer à son gré.

Avec les plus grandes difficultés, le Président, appuyé par les quelques membres « neutres » de la Commission, arriva à faire adopter une décision *de principe* : le crédit ne serait pas morcelé et le dépôt des huîtres mères serait effectué en un point du « Cantonnement », situé vers son centre sur une ligne joignant Granville à La Fresnais.

Cette décision qui, en fait, ne donnait satisfaction à personne, pouvait être funeste au succès de la tentative. Les huîtres mères devaient être placées en un lieu d'où le haissain pourrait, suivant le flot, se disperser peu à peu dans toute l'étendue de la baie.

Or les courants de flot entrant dans la baie entre les îles Chausey et la pointe du Grouin se divisent comme les doigts de la main, après avoir passé le phare de la Pierre d'Herpin : l'emplacement désigné d'abord était donc particulièrement favorable, mais les délégués Granvillais voyaient dans ce choix une faveur pour les Cancalais, le banc désigné appartenant à ces derniers, sans vouloir se rendre compte que la renaissance ne s'arrêterait pas à la limite des deux quartiers; les intérêts particuliers étaient en jeu, et après deux réunions infructueuses, il fallut recourir à l'arbitrage du ministre.

Une Commission supérieure fut constituée à Paris sous la présidence de M. LECOURBE, Directeur du Service des Pêches Maritimes. Elle comprenait, avec des représentants de l'Administration Centrale de la Marine marchande et de l'Office Scientifique des Pêches, les Administrateurs de l'Inscription maritime des deux quartiers intéressés et des délégués des pêcheurs Granvillais et Cancalais. Elle se réunit le 3 octobre 1930.

Il fut observé que le choix du Cantonnement favorisait les bancs de la région Est au détriment de ceux de l'Ouest, l'émission des larves correspondant avec la montée du flot et celui-ci se dirigeant vers l'Est.

Était-il possible de désigner deux lieux de dépôts; étant entendu que le crédit lui-même devait être administré par un seul organisme? La question fut examinée: les Granvillais demandèrent le choix du Bout du Roc, banc situé au Nord-Ouest de Granville; les Cancalais celui de la Raie.

M. LE DANOIS, Directeur de l'Office des Pêches, fit observer que la constitution de deux poches de repeuplement diminuait les chances de réussite de l'opération. « Il est nécessaire, dit-il, de concentrer les reproducteurs, ce qui donnera lieu à une émission et, si les circonstances sont favorables, à une fixation de naissain très abondante. Du banc de la Raie, la reconstitution de la baie toute entière se fera de proche en proche, le naissain étant entraîné de façon continue vers le Nord-Est par les courants. De plus, le banc de la Raie est le seul qui, actuellement, présente des signes de régénérescence. »

« La baie, dit M. HINARD, Inspecteur général du Contrôle Sanitaire, contient certainement encore beaucoup d'huîtres, mais elles ne se reproduisent pas ou ne le font que très peu, parce qu'elles sont maintenant trop dispersées (1).

« La prospérité relative du banc de la Raie peut être attribuée pour une large part au fait qu'il y existe des poches assez profondes, où des huîtres sont encore rassemblées. »

Les délégués de Granville, peu convaincus, insistent pour le double dépôt et proposent alors pour leur part Rondehaie, banc situé à peu près au centre de la baie. Mais la surveillance et la protection de deux cantonnements nécessitant des frais doubles, la capacité d'achat diminuera d'autant. De plus, il ne peut être question de répartir également les crédits entre les deux quartiers, la production normale ayant toujours été à Cancale supérieure des deux tiers à celle de Granville, la part des Granvillais serait donc de toute façon trop faible pour que l'on puisse espérer un résultat sérieux.

M. le Président déclare qu'il soumettra la question au ministre, qui décidera.

M. LE DANOIS demande ensuite qu'il soit procédé à l'inspection des gisements huîtriers de la baie. « Il est nécessaire en effet, dit-il, de connaître exactement l'état des lieux pour amender les fonds, le cas échéant, choisir le plus judicieusement possible les emplacements où les huîtres seront disposées, et vérifier ensuite les résultats de l'opération de repeuplement. » Une Commission spéciale, à créer, sera composée uniquement de représentants du Département et de l'Office.

(1) Des expériences faites par le biologiste américain Paul S. GALTISOFF au laboratoire de Woods Hole, sur le frai des huîtres mâles et femelles et l'effet « stimulant » de la présence dans l'eau des produits génitaux, il résulte que, tandis que les femelles sont indifférentes à la présence d'œufs dans l'eau, les mâles sont stimulés par la présence de sperme.

GALTISOFF décrit ainsi la production du frai sur un banc d'huîtres: « Ce sont les mâles qui commencent, parce qu'ils réagissent plus vite que les femelles à l'accroissement de température, facteur d'influence important, on le sait. Il suffit d'un pour stimuler les autres. Les femelles répondent, sinon toutes simultanément, du moins en un laps de temps très restreint. Elles éjectent leurs œufs dans l'eau (gryphée) ou les déversent dans leur cavité palléale (ostrea). Ainsi s'expliquent les énormes « poussées » de frai que l'on observe, en la saison propice, partout où des rassemblements d'huîtres sont constitués. » Et de ces expériences biologiques, si théorique qu'elles apparaissent, découle au moins une conclusion pratique: *c'est que l'abondance du naissain est fonction de la concentration des huîtres*. Observation qui a son intérêt quand il s'agit de reconstituer des bancs. Il est préférable de concentrer dans un petit espace les sujets reproducteurs dont on dispose, plutôt que de les disperser dans une aire très étendue. (*Fecundity of the Oyster, Science, Juillet 1930; The role of chemical stimulation in the spawning reactions of Ostrea Virginica and Ostrea Gigas, Proceedings of the National Academy of Sciences, septembre 1930*).

Quelques jours plus tard, une décision ministérielle désignait la Raie comme unique lieu de dépôt des huîtres de repeuplement.

Nous procédâmes les 28, 29 et 30 octobre à la visite ordonnée par la Commission Supérieure. La Commission fut ainsi formée : MM. l'Administrateur BELLEMÈRE, LE PORT, Agent principal à Cancale; STÉPHAN, Syndic des Gens de mer à Granville; PIPETTE, patron garde-pêches et moi-même; M. LE HOERF, patron pêcheur à Cancale, voulut bien nous accompagner; son expérience de la navigation et sa connaissance parfaite des différents gisements devaient nous être particulièrement utiles. Les deux bateaux



Cliché Louis Lambert.

FIG. 7. — Visite des bancs.

garde-pêches « *C.I.M.-Barestre* » et « *Cormoran* » participèrent aux opérations. La visite des bancs de Granville dut malheureusement être écourtée en raison du très mauvais temps, qui finit par supprimer toute visibilité, et de l'état de la mer, qui ne permettait plus aux dragues d'atteindre le fond.

Voici les résultats de cette visite :

Beauveau-ô-le-Mont :

Trois coups de drague :

9 vieilles huîtres,

3 jeunes huîtres,

1 petite huitre.

Fonds propres et durs, vieilles coques d'huîtres jaunes et noires plus ou moins sales. Par endroit, assez nombreuses anomalies.

Aucune trace de reproduction.

Saint-Georges :

Cinq coups de drague :

7 grosses huitres.

Fonds durs et propres, vieilles coques d'huitres, assez nombreuses anomies.

Aucune trace de reproduction.

La Raie :

Seize coups de drague :

14 grosses huitres,

8 jeunes huitres,

1 naissain.

Fonds propres, sableux ou durs, nombreuses vieilles coques, ardoises, cailloux schisteux, peu d'anomies.

Epuisé dans sa partie Nord, le banc présente quelques traces de reproduction dans sa partie Sud; coques propres, ardoises et cailloux schisteux dans la partie Nord-Ouest.

Vivier-ô-le-Mont :

Quatre coups de drague :

5 grosses huitres,

35 jeunes huitres,

3 naissains.

Fonds propres, sable, vieilles coques sales, anomies. Pas de traces de reproduction dans la partie Nord; traces de reproduction au Sud.

Bas-de-l'Eau :

Quatre coups de drague :

38 grosses huitres,

43 jeunes huitres,

6 naissains.

Fonds vasards assez sales, nombreuses coques sales, parasites végétaux, anomies par endroits, quelques pétoncles.

Traces de reproduction. A remarquer que la pêche au chalut est moins pratiquée sur ce banc que dans les autres parties de la baie.

Cantonement :

Seize coups de drague :

30 vieilles huitres,

3 jeunes huitres.

Très nombreuses vieilles coquilles plus ou moins propres.

Aucune trace de reproduction.

Haguet :

Deux coups de drague :

1 grosse huitre.

Fonds propres, coquilles d'huitres, de myes, une moule, coquilles Saint-Jacques, hermelles, quelques ardoises.

Rondehaie :

Deux coups de drague :

2 vieilles huitres,

1 jeune huitre.

Fonds propres, coques propres, une praire, hermelles.

Argentine :

Un coup de drague :

2 jeunes huitres.

Fonds propres.

Plusieurs coups de drague ont été donnés sans résultats sur ces derniers bancs, la mer étant trop grosse. Le temps s'assombrit à tel point qu'aucun point de repère n'est plus visible. Le « *Barestre* » gagne le port de Granville où le « *Cormoran* » s'est déjà réfugié. En raison de la persistance de la tempête, nous décidons de terminer l'inspection.

Conclusions : A part quelques poches situées surtout au Bas-de-l'Eau et au Sud du Vivier et de la Raie, il semble que les gisements soient épuisés.

Il y a quelques huitres partout, mais elles sont très dispersées. Les fonds sont en général assez propres, sauf vers la côte, là où il y a précisément le plus d'huitres; celles-ci sont souvent recouvertes d'algues parasites. A remarquer l'absence à peu près totale d'animaux destructeurs (nous n'avons trouvé que des pieuvres ou minards). Les dragues ont ramené sur la partie Nord du banc de la Raie de nombreuses ardoises. Ont-elles été jetées là en d'autres temps pour servir de collecteurs ? Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur leur origine. L'état des fonds à l'endroit du Cantonnement projeté nous permet de conclure qu'il est inutile de procéder au nettoyage de ce secteur.

Collecteurs : Il existe à l'emplacement choisi pour l'essai de repeuplement et un peu sur tous les bancs de bons collecteurs : coquilles propres, ardoises, cailloux, etc. Il semble néanmoins qu'il y aurait intérêt à en semer de nouveaux (pierres propres et coquilles) sur le terrain d'expérience et tout autour.

Protection de la zoneensemencée et de ses alentours

Ce troisième point fut, lui aussi, très discuté en Commission, et il fallut à plusieurs reprises demander à l'Administration centrale de prendre les décisions.

Il s'agissait : 1° de protéger contre les fraudeurs les huitres mères; 2° de proposer les mesures nécessaires pour interdire ou limiter le dragage des huitres et le chalutage dans un périmètre étendu autour de l'emplacement choisi comme réserve huître et sur les parties des bancs susceptibles de se repeupler rapidement.

1° *Protection du dépôt lui-même.* — La Commission avait adopté dans sa première réunion une proposition tendant à entourer la zone réservée de chaînes retenues par des ancrs.

Le Cantonnement créé en 1872 entre les bancs de Cancale et ceux de Granville avait été protégé ainsi.

Ce mode de protection n'excluait pas le gardiennage et, les deux bateaux garde-pêches ne pouvant assurer seuls la surveillance, le nombre des garde-jurés de chaque quartier devait être porté de deux à quatre. Cette mesure créait un problème nouveau, les indemnités accordées aux garde-jurés devant être supportées par les caisses des Communautés de pêcheurs et celle des Granvillais étant absolument vide.



Cliché Louis Lambert.

FIG. 8. — Les Parcs de Cancale.

L'écueil qui fit échouer ce projet fut le devis dressé par l'Administration des Ponts et Chaussées : le prix des chaînes et des ancres, joint au coût du mouillage, s'élevait à 157.000 francs.

Restait le système appliqué en rivière d'Auray en 1925 : à l'intérieur d'une zone balisée, on avait immergé des blocs de ciment armés de crochets; la drague était ainsi rendue impossible et il devenait inutile de faire surveiller la réserve de façon constante : elle se défendait elle-même.

Ceci rendait malheureusement impossibles toute visite ultérieure et tout nettoyage du gisement artificiel; tout au plus pouvait-on envisager l'emploi d'un ciment qui se désagrègerait à la longue, ce qui, joint à l'usure des crochets par la rouille, libérerait la zone en quelques années des engins de protection devenus inutiles.

Le prix de revient, frais de mouillage compris, atteignait à peine un millier de francs.

Les délégués pêcheurs s'opposant systématiquement à l'adoption de ce projet, sans toutefois proposer d'autres mesures, l'Administration centrale dut trancher la question et prescrire l'emploi des blocs armés.

Les bouées à fuseau prévues par la Commission pour baliser la zone réservée revenant à un prix beaucoup trop élevé (40.000 francs, plus les frais de mise en place : 8.000 francs), il fut décidé de les remplacer par quatre bouées amarrées à des corps morts.

2° *Restrictions apportées à la pêche.* — La Commission demanda l'interdiction de la pêche des huîtres pendant cinq ans sur les bancs affectés à la reconstitution; la limitation de la pêche au chalut et l'interdiction du chalut à crevettes.

Tout d'abord, la suppression de la pêche à pied, qui dévaste à chaque grande marée toutes les parties des bancs qui découvrent, fut envisagée : elle est interdite depuis plusieurs années à Granville; mais à Cancale, la chose est plus délicate, le décret de 1852 ayant déclaré la liberté de la pêche à pied dans le quartier de Saint-Malo (Cancale en était une annexe). Elle fut interdite en août, autorisée en septembre à condition d'apporter les huîtres recueillies en des lieux désignés. Ces huîtres, rachetées par la Commission, devaient être rejetées sur les bancs. 35.000 huîtres furent déposées sur les étalages affectés aux expériences, mais le prix fixé : huit francs la douzaine (l'usage fixant celle-ci à 13 grosses ou 24 petites de moins de 7 centimètres) parut excessif, et la pêche à pied fut de nouveau autorisée sans restrictions.

La pêche au chalut (1) était permise dans toute la baie, sauf sur le Bas-de-l'Eau. Or, le chalutage bouleverse les fonds, retourne les huîtres et tue le naissain. A la suite de la visite d'octobre, M. BELLEMÈRE demanda la fermeture au chalutage du Bas-de-l'Eau en entier et de la partie Sud du Vivier-ô-le-Mont. C'était un minimum.

Le décret du 24 avril 1931 interdit toute espèce de pêche, à l'exception de la pêche au maquereau à la ligne de traîne sur la surface affectée à l'ensemencement d'huîtres plates destinées à la reconstitution des bancs huîtriers.

Un décret en préparation règlera prochainement l'emploi du chalut à crevettes.

Achat des huîtres, leur mise à l'eau

Une sous-Commission, composée de MM. BELLEMÈRE, COSTARD, BASLÉ et MASSON, fut chargée de procéder à l'achat des huîtres et se rendit dans le Morbihan pour examiner les lots offerts et discuter les prix.

Les ostréiculteurs de cette région, libérés de toute crainte de concurrence hollandaise, demandèrent le prix fort : 10 francs le kilogramme; il fallut de longues discussions

(1) Cette pêche est réglementée au moyen d'arrêtés annuels.

pour abaisser ce prix à 9 francs, cours normal pour les huîtres de la région d'Auray (Locmariaquer, La Trinité, Larmor Baden), mais encore trop élevé d'un franc pour la marchandise de la région d'Étel.

Après bien des difficultés et de nombreux voyages, les membres de la sous-commission réussirent à conclure l'achat de 34.000 kilogs d'huîtres à un prix voisin de 9 francs et de 26.000 kilogs à 8 francs. Ces résultats dus surtout à la patience et à la ténacité de M. BELLEMÈRE, au dévouement de M. COSTARD, de Granville, et à l'aide désintéressée de M. NOLAIN, de Locmariaquer, faisaient réaliser à la Commission une économie très appréciable qui permit l'achat d'une quantité d'huîtres supérieure de plusieurs milliers de kilogrammes à la quantité prévue.

Les trois tonnes d'huîtres de dix-huit mois (15 kgs au mille) disponibles dans la Rance avaient été achetées, *transport compris*, à raison de 10 francs le kilog, prix avantageux, car ces huîtres, de belle tenue, étaient déjà acclimatées.

Le transport par voie ferrée des armoricaines exigeant deux transbordements (les gares d'Auray et de Plouharnel-Carnac sont éloignées des localités ostréicoles et celle de la Gouesnière-Cancale se trouve à 7 kilomètres du port), la Commission décida d'envoyer de Cancale et de Saint-Mâlo des camions qui amèneraient très rapidement les huîtres, mises en sacs de 30 kilogs, aux bateaux chargés de la mise à l'eau.

Celle-ci fut malheureusement rendue très difficile par le mauvais temps qui ne cessa de sévir sur la région pendant les opérations; mais, grâce au dévouement des équipages, elle put être menée à bien, dans le minimum de temps.

M. BELLEMÈRE ayant sollicité mon concours pour effectuer cet ensemencement, j'embarquais avec lui et M. LE PORT, agent principal de la surveillance des Etablissements de pêche, sur le « *C. I. M. Barestre* », ancien chalutier du port de Boulogne, devenu garde-pêches, commandé par M. l'Inspecteur BOUGANT et monté par huit hommes d'équipage.

M. Auguste LE HOERFF embarquait sur le « *Cormoran* », grande pinasse montée par quatre hommes d'équipage, y compris le patron garde-pêches, M. PIPETTE.

Le « *C. I. M. Barestre* » embarquait à Saint-Servan le chargement de quatre camions, le « *Cormoran* » celui d'un cinquième à Cancale, et les deux bateaux se rendaient sur la zone réservée.

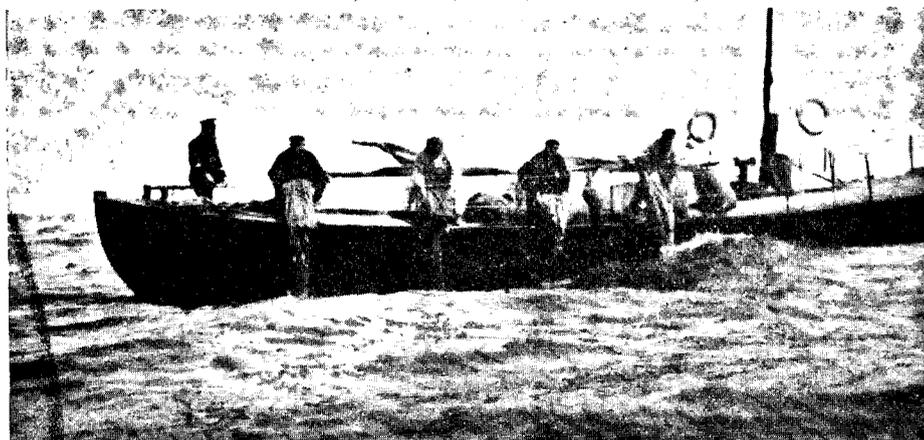
Celle-ci, délimitée par ses quatre bouées, forme un rectangle de trois kilomètres de longueur (Est-Ouest) sur deux kilomètres et demi de largeur (Nord-Sud; 75 blocs de ciment à crochet ont été disséminés çà et là dans toute cette zone (carte n° 3).



Cliché Bellemère.
Fig. 9. — Les huîtres sont jetés à l'eau.
(« *C. I. M. Barestre* »)

Arrivés à un endroit choisi suivant la direction du vent et celle du courant, les navires stoppaient et se laissaient dériver, les hommes ouvraient les sacs d'huîtres et les vidaient lentement le long du bord. On voyait du bateau les mollusques se disperser immédiatement en arrivant dans l'eau; plus ou moins emportés suivant leur poids par la mer très agitée, ils gagnaient le fonds « très éparpillés, d'une manière analogue aux gouttes d'eau qui tombent de la pomme d'un arrosoir » (*L'Ouest-Eclair*, 8 mai 1931).

Le 13 avril, le « *Barestre* » et le « *Cormoran* » mouillèrent : le premier vingt tonnes, le deuxième cinq tonnes d'huîtres, provenant du Bono, de Locmariaquer, de la Trinité et de Larmor-Baden;



Cliché Mousty, Cancale.

FIG. 10. — Ensemencement de la zone (*Cormoran*).

Le 15 avril, un envoi partiel de trois tonnes provenant de Locmariaquer fut immergé par le « *Cormoran* »;

Le 18 avril, malgré une violente tempête, le « *Barestre* » sortit avec dix tonnes d'huîtres d'Etel, mais il fut immobilisé en rade et ne put les immerger que le 20.

A Cancale, cinq tonnes de mollusques de même provenance restaient en souffrance, le « *Cormoran* » étant bloqué par la tempête, deux patrons pêcheurs, MM. C. CHOUAMIER et F. GIRARD offrirent leurs solides bisquines et, dans la matinée du 19, au milieu de la tempête, les « *Trois-Frères* » et la « *Reine-d'Armor* » purent, sous la direction de M. BELLEMÈRE, grâce aux habiles manœuvres des deux patrons, effectuer l'immersion.

Les 20 et 24, le « *Barestre* » transporta cinq tonnes d'huîtres de Peneuf et dix tonnes et demie d'Etel; enfin le « *Cormoran* » immergeait le 24 avril les trois tonnes d'huîtres de la Rance, le 1^{er} mai, une tonne provenant d'Etel, et quelques jours plus tard, les 1.800 kilogs d'huîtres (Armoricaines, Zélandes, Cancales) du parc d'expérience.

Au total, 65.110 kilogs d'huîtres, soit une quantité de mollusques que l'on peut évaluer à quatre millions.

Le montant des achats s'est élevé à 567.147 fr. 70; il faut ajouter à ce prix le coût du transport : 18.500 francs environ, et le prix des sacs, soit, défalcation faite

du prix de revente : 2.500 francs, ce qui fixe le prix de revient des huîtres à 588.000 francs.

Les dépenses engagées pour le parc d'expériences : 800 francs, l'achat des blocs de ciment : 1.080 francs, les frais de déplacement de la Commission : 8.000 francs, enfin la somme réservée pour l'achat et la mise en place des collecteurs : 5.000 francs environ, épuisent le reste du crédit de 600.000 francs.

L'achat des bouées, chaînes et corps morts (8.836 francs), leur mise en place (500 francs), et les frais généraux, gratifications, etc., ont été couvertes par les subventions de la Ville de Cancale et de la Communauté des Pêcheurs, le matériel devant, quand son immobilisation ne serait plus nécessaire, devenir la propriété de la Communauté.

*
**

Il ne reste donc plus actuellement qu'à rassembler et répandre les collecteurs sur la zone réservée et tout autour. L'opération a été bien conçue, bien conduite et bien exécutée. Si elle est couronnée de succès, ce que nous pouvons espérer, la population côtière de la baie du Mont Saint-Michel en sera redevable :

1° à M. GUERNIER, député d'Ille-et-Vilaine, qui fit voter par la Chambre les crédits nécessaires;

2° à l'Administration Centrale de la Marine qui a su en toutes circonstances prendre les décisions nécessaires, les imposer au besoin et n'a pas ménagé son appui à la Commission locale;

3° à l'Office Scientifique des Pêches qui collabora activement aux travaux des Commissions.

4° à la Commission locale et en particulier à son Président, M. l'Administrateur de 1^{re} classe BELLEMÈRE, qui sut triompher des difficultés soulevées à chaque instant par l'animosité traditionnelle qu'éprouvent les uns pour les autres, Granvillais et Cancalais. Les commentaires passionnés que provoquait chacune de ses propositions, les uns l'accusant de faire prendre des mesures vexatoires « destinées à les affamer et à trahir le pays au bénéfice de Granville », les autres le taxant de partialité en faveur de Cancale, ne le rebutèrent pas. Son énergie et son autorité surent en imposer à tous.

Abandonné par une partie des membres de la Commission quand une décision ministérielle eut fixé le lieu du cantonnement, par d'autres quand il fut décidé d'employer les blocs protecteurs en ciment, il ne s'en émut pas outre mesure et sut conserver des auxiliaires peu nombreux, mais précieux : M. COSTARD, de Granville, qui s'occupa avec lui des achats; le patron pêcheur Cancalais, M. LE HOERFF, qui mit à sa disposition sa vieille et si complète expérience de la baie; M. ROGER, adjoint au maire de Cancale, qui soutint et défendit courageusement les décisions de la Commission.

Il faut ajouter à ces trois noms celui de l'Agent principal du contrôle des Etablissements de pêche, M. LE PORT, dont l'éloge professionnel n'est plus à faire et qui assura avec la même bonne volonté et le même dévouement les fonctions de Secrétaire de la Commission et les diverses missions dont il fut chargé.

Ce fut là tout l'état-major de M. BELLEMÈRE.

Administrateur averti, il sut amadouer ou neutraliser les récalcitrants, tenter la difficile expérience de la suspension de la pêche à pied, obtenir des pêcheurs leur consentement à la limitation de la drague; organisateur prévoyant et réalisateur parfait, il fut partout, ne négligeant aucun détail; acheteur adroit, il sut en passant les marchés en Bretagne trouver les combinaisons qui procurèrent à la Commission pour des sommes égales des huîtres en nombre très supérieur aux prévisions; marin consommé, il dirigea lui-même toutes les sorties que firent les bateaux, pour les visites, pour le balisage de la zone et la mise en place des blocs de ciment, pour l'immersion des huîtres, malgré un temps affreux.

Il fut vraiment l'homme qu'il fallait; il ne nous reste qu'à lui souhaiter pour la récompense de ses fatigues et de ses peines, de voir le succès d'une tentative unique par son ampleur et les résultats qui en sont espérés.
